



Thônex

procès-verbal
séance du 17 novembre 2015

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Marc Kilcher Pascal Uehlinger	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Hans Rudolf Roth	président du conseil municipal
Mesdames	Julie Bersier Katia Contreras Nadia Giacobino Fidelina Gomes Dias Katia Gregori	Marta Macchiavelli Céline Martin Heidi Tercier Jacqueline Tomasini
Messieurs	Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Philippe Demierre Martin Germann Edouard Houman	Stephen Knörr Didier Mayor Alain Nicolet Philippe Noël Adrien Rufener Richard Stark Florian Wünsche

Excusés :

M. Andrew Arpidone
M. Ashwani Singh
M. Philippe Zaugg

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Exercice du droit de préemption de la commune concernant la vente par Mme Stella Monti à M. et Mme Julio Horacio Dante et Brigitta Monti des parcelles 3014 (1/3) et 3015 (1/3) de la commune de Thônex, fe 17, sises au 9, avenue de Thônex, demande d'un crédit de CHF 370'000,- (vente CHF 320'000,-, frais CHF 50'000).
(DA-15-18) (délibération munie de la clause d'urgence)



6. Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex
Suite à la démission du Commandant Angel Mato, nomination du Lieutenant Raphaël Wittwer au grade de Premier-Lieutenant et à la fonction de Commandant *ad interim*. (RA-15-03)
7. Confirmation de la nomination de Mme Julie Bersier, membre du conseil municipal pour de siéger au comité de l'Association des Editions Chênoise aux côtés de M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la culture, loisirs et jumelage. (DM-15-10)
8. Projet de budget 2016 :
 - 8.1. Nombre de centimes additionnels (DA-15-19a),
 - 8.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-15-19b),
 - 8.3. Jetons de présence alloués aux conseillers municipaux (DA-15-20),
 - 8.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-15-21),
 - 8.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-15-22),
 - 8.6. Budget de fonctionnement (DA-15-19c),
 - 8.7. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-15-19d).
9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 3'445'200,- en vue de la création d'un nouveau groupe scolaire aux communaux d'Ambilly. (DA-15-23)
10. Demande d'un crédit de CHF 2'591'559,- en vue de l'échange des parcelles 6271 (Etat), 5099 et 6270 (commune de Thônex) dans la cadre des mesures d'accompagnement au maillon routier MICA. (DA-15-24)
11. Demande d'un crédit de CHF 50'000,- en vue de l'assainissement et la remise en conformité des alimentations et écoulements des eaux claires et usées à la villa Vincent. (DA-15-25)
12. Modification des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. (DA-15-26)
13. Nomination de six membres à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020. (DM-15-11)
14. Pétitions
 - 14.1. Déposée par des habitants du chemin des Mésanges intitulée :
 - « *opposition à l'installation d'une déchetterie à l'angle du chemin des Mésanges* » (RM-15-03)
 - 14.2. Déposée par les résidents des jardins de Mona demandant :
 - « *la réalisation dans les meilleurs délais d'un chemin piétonnier sur le côté pair du chemin Etienne-Chennaz entre le n°10 et le débouché sur le chemin du Foron* » (RM-15-04)
15. Projets de délibération.
16. Propositions du Conseil administratif.
17. Questions écrites.
18. Propositions individuelles.



M. le président ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 05 par ces mots :

J'ouvre cette séance du conseil municipal de ce soir dans une ambiance particulièrement lourde.

Non seulement notre pays ami le plus proche est en deuil et avec lui le monde entier à la suite des atrocités commises par des êtres désœuvrés, radicalisés et complètement endoctrinés qui tiennent autant à la mort que nous à la vie, mais cela touche également le Liban et la Russie dont la chute récente d'un avion civil ne s'avère pas être un accident, sans parler de l'Angleterre où au moins 7 attentats ont été déjoués pendant les 6 derniers mois.

Ce soir, nous pensons aux victimes innocentes et à leurs familles avant de poursuivre dans l'analyse de ce que nous pouvons entreprendre afin d'éviter d'autres drames, que ce soit par la prévention ou la répression.

Je vous invite par conséquent à vous lever et à observer 1 minute de silence.

[L'assemblée se lève et observe une minute de silence]

Avant de commencer avec l'ordre du jour officiel, je puis vous informer que notre conseiller administratif Marc Kilcher est devenu le 16 octobre dernier l'heureux papa d'une petite Zoé Juliette Emma. Selon les termes consacrés, la Maman et le bébé se portent bien. Le conseil municipal se réjouit de remettre un petit présent aux parents et souhaite un avenir lumineux à Zoé.

[Applaudissements]

M. Marc Kilcher remercie M. le président ainsi que le conseil municipal.

M. le président excuse MM. Andrew Arpidone, Ashwani Singh et Philippe Zaugg. Il salue la présence du Conseil administratif au complet, M. Philippe Guex, secrétaire général, et parmi le public notamment M. Raphaël Wittwer, futur commandant des sapeurs-pompiers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015 :

La correction suivante est demandée sous l'intervention de M. Philippe Calame à la page 36, dernier paragraphe, ligne 2 :

- il faut lire : « ... que la bibliothèque de Lancy, qui reste ouverte 25 heures par semaine, coûte CHF 1'023'857,- (et non de CHF 20'023'857,-) par année. »

Suite à cette correction le procès-verbal est approuvé par 20 voix pour et 3 abstentions, soit à la majorité.

2. Communications du bureau du conseil municipal

M. le président donne les informations suivantes :

2.1. Mérite thônésien

Lors de sa séance du 9 novembre 2015, le bureau du conseil municipal a attribué le mérite thônésien 2015 à Mme Marie-Antoinette Dunant, qui a accompli son devoir de citoyenne en accueillant chez elle un jeune iranien persécuté dans son pays d'origine.



- 2.2. Mme Katia Dietrich s'appelle désormais Mme Katia Contreras, ce qui impliquera certainement un changement d'adresse e-mail (communiqué en temps voulu).
- 2.3. A 23 heures, il sera passé au point 16 de l'ordre du jour : « Propositions du conseil administratif ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, maire

3.1.1 Commission territoriale des sapeurs-pompiers

M. le Maire annonce qu'à la rentrée de janvier 2016 sera convoquée une commission territoriale, après concertation avec M. le président et M. le secrétaire général concernant la date exacte. Elle visera à dresser un état des lieux autour de la compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex. Il s'agira notamment de voir les nouveaux véhicules, votés dans l'ancienne législature, en vue de les présenter aux conseillers municipaux. Les sauveteurs se joindront également à la séance, afin que soient réunies toutes les équipes d'intervention sur la commune.

3.2. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

3.2.1 Résolution concernant la zone villa

M. Pascal Uehlinger annonce que la résolution concernant la zone villa de la commune, votée durant la dernière législature, a eu des répercussions. L'Etat de Genève a en effet convoqué la commune de Thônex pour qu'elle lui présente son projet. Il souhaite mettre en œuvre une résolution similaire ou du moins s'en inspirer, preuve que la commune s'est montrée précurseur dans le domaine.

3.3. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.3.1 Dicastère de l'économie

M. Marc Kilcher informe que le 4 novembre 2015, le dicastère de l'économie a auditionné l'Association *Genilem* et traite actuellement les statistiques portant sur l'aide fournie par cette dernière dans la région d'Arve et Lac, plus précisément dans les Trois-Chênes, et idéalement sur la commune de Thônex.

Par ailleurs, une séance aura lieu en 2016, au cours de laquelle M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE), parlera d'économie.

3.3.2 Dicastère des écoles : l'Association Sant'Escalade

M. Marc Kilcher rappelle que l'Association Sant'Escalade prépare actuellement la Course de l'Escalade.



Dans ce cadre, de superbes maillots sont mis à disposition par l'Association de parents d'élève de Thônex (APET) et M. le Secrétaire général.

Concernant les élèves de l'école de Pont-Bochet, les entraînements de préparation à la Course sont réalisés par une responsable du projet et par trois des réfugiés actuellement hébergés dans l'abri de la Protection civile situé sous l'Hôpital de Belle-idée. En accord avec l'Hospice général et après une séance d'informations aux parents d'élève, il a en effet été convenu que ces trois réfugiés pratiquant le sport, dont un ancien marathonien et un professeur de gymnastique, viennent en aide à Sant'Escalade.

3.3.3 Tri des déchets : vidéosurveillance

M. Marc Kilcher informe du renforcement de la vidéo-surveillance sur l'écopoint (déchetterie) de la Maison des Quartiers, ayant permis d'identifier 17 infractions entre le 27 octobre et le 15 novembre 2015, allant du dépôt de gros cartons hors bennes au dépôt de pneus usagés ou encore d'un petit meuble noir. Des procédures ont été ouvertes contre certains de ces contrevenants. Les enregistrements sont toujours en cours de visionnement.

4. Rapport des commissions

La parole est passée aux présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports des séances suivantes :

4.1. M. Philippe Noël, président de la commission sports, police, militaire, séance du 1^{er} octobre 2015 :

Dans sa séance du 1^{er} octobre 2015 la Commission SPM a traité du domaine de la police municipale en présence du CA délégué, M. Marc Kilcher, ainsi que de M. Patrick Moynat, chef de poste APM et de Mme Nathalie Lacombe, adjointe.

- 1. Nous avons examiné le Concept « stationnement » des véhicules appliqué sur la commune, avec la présentation des contrôleurs du stationnement, Mme Véronique Bobb et M. André Rosa. Cette présentation a permis aux commissaires de s'informer en détail sur la situation du stationnement à Thônex et de remercier Mme Bobb et M. Rosa pour la qualité de leur travail.*
- 2. M. Moynat nous a présenté le compte-rendu 2014 des actions de sécurité menées dans la commune, et nous a aussi brossé le tableau de l'évolution de la situation sur les dernières années (entre 2013 et 2015).*
- 3. M. Moynat nous a présenté un état de la situation sur les nouvelles compétences de la police municipale liées aux changements législatifs récents.*

La séance a été levée à 20h50.



4.2. M. Richard Stark, président de la commission des écoles, jeunesse, séance du 8 octobre 2015 :

A cette séance, sont présents, onze commissaires et moi-même.

Assistent également à la séance : Monsieur Marc Kilcher, conseiller administratif, Monsieur Philippe Guex secrétaire général.

Sont également présents, Madame Magali Peyron directrice des écoles de "Thônex sud" et Monsieur Christian Forgnone directeur des écoles de "Thônex nord" comme invités.

Point 1 de l'ordre du jour

1ère partie, nous recevons Madame Magali Peyron qui nous informe être à la tête de 2 écoles qui comptent en tout 25 classes, environ 500 élèves, 38 enseignants titulaires et de nombreux maîtres spécialisés dans diverses disciplines.

Que la rentrée s'est globalement bien déroulée, mais quelque peu mouvementée à l'école Adrien-Jeandin suite à la publication d'articles dans la presse relatant les difficultés liées à divers phénomènes de la société.

2ème partie, nous recevons Monsieur Christian Forgnone qui nous fait savoir qu'il a beaucoup de plaisir d'être à la tête également de 2 écoles qui comptent à Marcellly 17 classes et 350 élèves ; une salle a dû être adaptée en salle de classe, une classe a dû être transférée à l'école Adrien-Jeandin et que l'école Marcellly arrive à saturation. L'école de Pont-Bochet, elle, est composée de 8 classes et de 120 élèves.

Lors de chaque partie, il est donné aux commissaires libre cours pour poser les questions qu'ils souhaitent. Nos deux invités se prêtent volontiers à l'écoute et prennent la peine d'y répondre avec beaucoup de précision du fait qu'un nombre important de commissaires sont nouveaux dans cette commission.

Point 2 de l'ordre du jour

Monsieur Kilcher nous informe que dès le 1er octobre 2015, les enseignants qui souhaitent obtenir un "macaron" pour une place de parking doivent s'adresser à la mairie contre paiement. Les enseignants ont reçu un règlement à cet effet.

Point 3 de l'ordre du jour

Diverses questions sont posées par certains commissaires à M. Kilcher.

Il prend le temps nécessaire d'y répondre avec précision et de manière avenante.

La séance est levée à 20h.24



4.3. M. Adrien Rufener, vice-président, en remplacement du président excusé M. Andrew Arpidone, pour la cohésion sociale, séance du 13 octobre 2015 :

La commission « cohésion sociale » s'est réunie en date du 13 octobre 2015 en présence de M. Philippe Decrey, Maire et de Mme Sandrine Fague, service social communal.

- 1) *Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015 avec un amendement a été accepté par 9 « oui » et une abstention ;*
- 2) *Les attributions aux associations à but d'aide sociale à hauteur de CHF 76'000 ont été acceptées à l'unanimité. En outre, la commission a décidé de procéder prochainement à l'audition de l'Association EPI SOL ;*
- 3) *Les attributions aux associations à but d'aide humanitaire à hauteur de CHF 107'000 ont été acceptées par 8 « oui » et 2 « non ». De plus, la commission auditionnera certaines associations au premier semestre de l'année prochaine.*
- 4) *L'attribution de CHF 15'000 de l'enveloppe destinée aux associations d'aide en faveur de la jeunesse a été acceptée à l'unanimité des 10 voix.*

4.4. M. Philippe Noël, président de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, séance du 15 octobre 2015 :

Au préalable, M. Noël informe qu'il interviendra sur deux points de la séance alors que le point qui concerne le nouveau groupe scolaire aux Communaux d'Ambilly sera cité au point 9 de l'ordre du jour.

Dans sa séance du 15 octobre 2015, tenue en présence du Conseiller administratif en charge de l'urbanisme, M. Uehlinger et du secrétaire général adjoint, M. Fortuna, la commission urbanisme, environnement, développement durable et agenda 21 a traité des sujets suivants :

En point 1, le PLQ Clair-Val avec la présentation de la modification du PLQ initial : il s'agit donc de l'extension du projet Clair-Val avec un 4^{ème} bâtiment grâce à la participation de la Fondation Astural qui, dans un premier temps, était restée en dehors du projet et de la surélévation des bâtiments existants. Cette nouvelle situation nous a été présentée par le bureau CLR Architectes qui était représenté par MM. Chevalley, Burcher et Longchamp. La Fondation du logement de Thônex, également concernée par ce projet au premier chef était représentée lors de cette séance par MM. Détruche et Henry, respectivement président et vice président de la Fondation pour le logement. C'était un point d'information, il n'y a pas eu de vote lors du traitement de ce sujet.

Au point 3 qui concerne l'agenda 21, la commission a auditionné Terragir dans le cadre du financement d'une école au Pérou, en lien avec les actions « Robin des Watts » qui sont menées dans nos écoles depuis plusieurs années. M. Christophe Grand, de la société Terragir et Mme Séverine Ramis de l'association Terre des hommes nous ont présenté les tenants et les aboutissants de ce projet. Après avoir pris connaissance de la situation, à l'unanimité des membres présents, la commission soutient la continuation du projet.

La séance de la commission a été levée à 20h55.



4.5. M. Alain Nicolet, président de la commission des parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetièrre, séance du 27 octobre 2015 :

Mardi 27 octobre 2015, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetièrre en présence de M. Marc Kilcher, Conseiller administratif délégué.

Au point 1 de l'ordre du jour nous avons eu une présentation du plan de gestion des déchets 2014 -2017, en présence de :

M. Jacques Martela, directeur du GESDEC (géologie, sols et déchets)

M. Matthieu Raies, chef du secteur GESDEC (secteur des déchets)

Il convient de relever qu'a Thônex, le taux de recyclage a progressé de 43,5% en 2011 à 47,3 % en 2014, celui du canton, également, de 43,5 % en 2011 à 45,8% en 2014. Globalement, c'est une belle augmentation.

Au point 2, M. Poncioni a abordé la situation des déchetteries à Thônex.

Il est précisé à la commission, que les déchetteries s'appellent dorénavant écopoints.

M. Kilcher, Conseiller administratif, a signalé aux commissaires que l'année prochaine sera organisée une semaine de sensibilisation avec l'intervention d'acteurs sur les écopoints, mais on ne profitera peut-être pas de la présence de jeunes gens. Affaire à suivre.

Au point 3, approbation du procès-verbal de la séance du 1er septembre 2015. Le procès-verbal est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

Dans les divers, le Conseiller administratif a été félicité pour la naissance de sa fille Zoé, le 16 octobre.

La séance a été levée à 20h29.

4.6. Mme Fidelina Gomes Dias, présidente de la commission de la circulation, transports, séance du 3 novembre 2015 :

En présence de :

M. Philippe Decrey, Maire, M. Mark Kilcher, conseiller administratif, M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif ainsi que des commissaires

Mme Céline Bourgeois, OU-DALE, cheffe de projet MICA, M. Yannis Ioannides et M. Nicolas Azar, comptoir immobilier, Mme Valentine Bezzo, Ar-ter, M. Jean-Bernard Desgouis, EDMS, Mme Nguyen My Hang, CITEC.

Excusé, M. Marcelin Barthassat.

Mr. Ioannides nous rappelle l'importance du mail central, un élément du paysage qui fait la liaison entre le nord et le sud du périmètre. Il nous donne par la même occasion les compléments d'information pour les communaux d'Ambilly.

La mesure du mail est de 950m linéaire pour une largeur de 34m et il est situé dans une zone 30km/h qui sera complétée par une structure végétale d'arbres. Trois transports publics pourront circuler dans chaque sens. Le mail central sera recouvert de dallages cimentés faciles à entretenir.

La situation particulière aux arrêts des bus le long des trottoirs facilitera la sortie pour les personnes en situation d'handicap, personnes âgées et les poussettes.



Pour le terminus TPG, plusieurs options ont été envisagées et étudiées, sans oublier d'autres propositions du CA du dicastère prises en compte.

Suite à la présentation de notre mandataire et en l'absence de celui-ci et des autres invités, M. Philippe Decrey Maire a souhaité ouvrir le débat et voter formellement sur ce qui a été présenté afin de pouvoir donner son accord pour continuer le travail en ajoutant les éléments suivants : un parking pour vélos et un bâtiment du style de celui de Moillesulaz équipé de WC publics.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Pour la présentation des mesures d'accompagnement et aménagements routes de Jussy et de Mon-Idée, M. Fortuna nous dit que le lot concernant les routes de Jussy et Mon-Idée ne pose pas de problème, qu'il est intéressant parce qu'une voie de bus en site propre pourra être réalisée (là où c'est possible) améliorant la distribution du trafic.

M. le Maire nous indique qu'une emprise de 7m à la hauteur de la Maison des quartiers permettra de réaliser cette voie grâce à un accord obtenu avec l'Etat et un échange de terrains. Il en sera question lors de la prochaine séance plénière du CM et en commission, l'étude se faisant avec Chêne-Bourg. On présentera des solutions pour le chemin de la Mousse et devant Rolex. L'aménagement se fera en priorité avec le barreau routier.

Ensuite M. Fortuna nous explique les mesures d'accompagnement qui posent problème, ce à quoi M. Decrey nous parle du souhait du CA de revenir à la situation du départ à savoir des pistes séparées de la chaussée pour plus de sécurité des cyclistes et de réalisation des sites propres pour les bus ainsi que le maintien des miroirs.

La proposition est acceptée par 14 oui et 1 abstention. La séance est levée à 20h15

5. Exercice du droit de préemption de la commune concernant la vente par Mme Stella Monti à M. et Mme Julio Horacio Dante et Brigitta Monti des parcelles 3014 ($\frac{1}{3}$) et 3015 ($\frac{1}{3}$) de la commune de Thônex, fe 17, sises au 9, avenue de Thônex, demande d'un crédit de CHF 370'000,- (vente CHF 320'000,-, frais CHF 50'000). (DA-15-18)

(délibération munie de la clause d'urgence)

M. le président informe que cette délibération est munie de la clause d'urgence et qu'elle sera votée en deux temps :

- vote du crédit
- vote de la clause d'urgence

M. le président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, qui donne des explications sur ce point.

M. Uehlinger rappelle que le droit de préemption est un droit réel prévu par Code civil suisse (CCS) qui permet à son bénéficiaire de se porter acquéreur d'un bien-fonds au moment où son propriétaire décide de le vendre.



A teneur de l'art. 3 al.1 LGL : « (...) les biens-fonds sis en zone de développement, au sens de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957, qui peuvent être affectés à la construction de logements, sont grevés d'un droit de préemption au profit de l'Etat et des communes intéressées. (...) ». Il s'agit là d'une ingérence des entités étatiques communales dans les actes des particuliers. M. Pascal Uehlinger a été mandaté par la commission des finances pour trouver un autre arrangement avec les propriétaires, afin d'acheter ce tiers de propriété. Accompagné par M. Claude Détruche, président de la fondation du logement, il a signé un accord avec M. et Mme Julio Horacio Dante et Brigitta Monti, en présence de leur avocat, sous les conditions suivantes notamment :

- 1) La vente de l'entier de la propriété aura lieu au plus tard dans 5 ans.
- 2) Jusque-là, Mme et M. Monti ne feront pas d'opposition au PLQ se trouvant le long de l'avenue de Thônex.

Cependant, les époux Monti souhaitent encore que le prix confirmé par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) soit mentionné sur l'accord. Vu que le délai de préemption de la commune échoit le 19 novembre et que cette dernière n'aura pas le temps de demander une expertise OCLPF d'ici-là, l'avocat des époux Monti a indiqué que ses clients ne verraient pas d'objection à ce que la commune exerce son droit de préemption dans un premier temps, et que les parties profitent du délai de recours contre la décision de préemption pour, dans un deuxième temps, solliciter l'expertise nécessaire et affiner les conditions de vente à terme. A ce stade, il ne manque plus que l'expertise de l'OCLPF fixant le prix définitif.

De ce fait, M. Pascal Uehlinger propose aujourd'hui un nouveau point 8) sous forme d'amendement au contenu suivant :

En parallèle à l'exercice du droit de préemption de la commune de Thônex sur la copropriété pour un tiers des parcelles 3014 ($\frac{1}{3}$) et 3015 ($\frac{1}{3}$) de la commune de Thônex, fe 17, sises au 9, avenue de Thônex, au prix de CHF 320'000,-, le conseil municipal autorise le Conseil administratif à poursuivre les négociations avec M. et Mme Julio Horacio Dante et Brigitta Monti en vue de la conclusion d'une vente à la commune de Thônex d'ici au 31 décembre 2021 de l'intégralité des parcelles susmentionnées et, en cas d'aboutissement des négociations relatives à une vente desdites parcelles, le conseil municipal autorise le Conseil administratif à révoquer la décision de préemption.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 novembre 2015 :

Un contact entre le Conseil administratif et les propriétaires n'ayant pas encore eu lieu dans la séance de commission, les commissaires se prononcent sur le principe financier d'un possible investissement, tout en réservant leur vote final lors du conseil municipal suite à des informations complémentaires, reçues à l'instant.

La commission approuve par 8 « oui », 5 « abstention » et 1 « non » cette demande de crédit.



M. le président ouvre la discussion :

M. Philippe Calame demande au Conseil administratif pourquoi la proposition de révoquer le droit de préemption fait l'objet d'un nouveau point 8 à l'ordre du jour et n'est pas traitée en même temps que l'exercice du droit préemption (cf. point 5).

M. Pascal Uehlinger précise d'emblée qu'il s'agit du point 8 de la délibération, et non de l'ordre du jour, suite à quoi M. Philippe Calame retire sa question.

M. Pascal Uehlinger explique qu'en principe, aux fins de révoquer un droit de préemption, le Conseil administratif doit *remandater* le conseil municipal, s'il n'a pas l'autorisation de ce dernier. Les avocats ont préféré insérer une clause stipulant que le Conseil administratif préempte, puis retire sa préemption dès que l'accord est finalisé.

M. Martin Germann constate que dans le préambule du projet de délibération, il est fait référence à l'art.5 al. 2 lettre c) et d) LGL. Selon M. Martin Germann, la lettre b) serait plus adéquate que la lettre c), puisqu'il s'agit en l'occurrence d'un droit de préemption exercé aux conditions de l'offre ?

M. Pascal Uehlinger explique que le Conseil administratif préempte conformément à la Feuille d'Avis Officielle (FAO). Le contenu de la délibération restera inchangé. En revanche, le Conseil administratif ne va peut-être pas utiliser ce droit de préemption s'il conclut l'accord, accord auquel il parviendra certainement une fois les sommes de l'Office du logement reçues.

M. Martin Germann précise que l'art. 5 al. 2 lettre b) LGL fait référence à la décision d'acquérir le bien-fonds « au prix et aux conditions fixés dans l'acte », alors que la lettre c) parle des prix et conditions « fixés par la commune ».

M. Pascal Uehlinger rappelle que de toute façon, les deux prix sont identiques.

A M. Martin Germann qui en conclut que les deux lettres pouvaient donc convenir, M. Pascal Uehlinger affirme que la rédaction de ces délibérations est exclusivement soumise à des avocats spécialisés.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias, 2^{ème} vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre k), et 32, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 5, alinéa 2, lettres c) et d), de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977,
- vu l'acte de vente afférent de la copropriété pour un tiers des parcelles 3014 et 3015, folio 17 de la commune de Thônex, sises au 9, avenue de Thônex notifié à la commune de Thônex et à l'Etat de Genève le 14 septembre 2015,
- vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition,
- sur proposition du conseil administratif,



Le conseil municipal

d é c i d e

1. Le conseil municipal autorise le conseil administratif à exercer le droit de préemption de la commune de Thônex sur la copropriété pour un tiers des parcelles 3014 et 3015, folio 17 de la commune de Thônex, sises au 9, avenue de Thônex, au prix de CHF 320'000,- par décision exécutoire nonobstant recours.
2. Il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 370'000,-, frais d'actes, droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier et frais dus à l'acquéreur évincé compris, en vue de cette acquisition.
3. Le conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.
4. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la commune de Thônex à concurrence de CHF 370'000,-.
5. La dépense prévue à l'article 2 sera portée à l'actif du bilan de la commune de Thônex, dans le patrimoine financier.
6. Le conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.
7. L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le conseil administratif est chargé de demander au conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
8. En parallèle à l'exercice du droit de préemption de la commune de Thônex sur la copropriété pour un tiers des parcelles 3014 et 3015, folio 17 de la commune de Thônex, sises au 9, avenue de Thônex, au prix de CHF 320'000,- , le conseil municipal autorise le conseil administratif à poursuivre les négociations avec Monsieur et Madame Julio Horacio Dante et Brigitta Monti en vue de la conclusion d'une vente à la commune de Thônex d'ici au 31 décembre 2021 de l'intégralité des parcelles mentionnées,

Qu'en cas d'aboutissement des négociations relatives à une vente desdites parcelles, le conseil municipal autorise le conseil administratif à révoquer la décision de préemption.
9. Le conseil municipal décide de munir la présente délibération de la **clause d'urgence** conformément à l'article 32, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés par la loi générale sur le logement et la protection des locataires, la mise en vigueur de la décision d'exercer le droit de préemption ne peut souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.



aux votes, en deux temps

1. demande de crédit

- la demande de crédit est acceptée par 14 voix pour et 9 abstentions, soit à la majorité,

Avant de faire voter la clause d'urgence, M. Roth, président, rappelle que ce vote nécessite la majorité des deux tiers des voix exprimées, les abstentions n'étant pas prises en considération, mais au moins à la majorité des membres du conseil municipal.

2. clause d'urgence

- la clause d'urgence est acceptée par 18 voix pour et 5 abstentions, soit à la majorité.

6. Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex

Suite à la démission du Commandant Angel Mato, nomination du Lieutenant Raphaël Wittwer au grade de Premier-Lieutenant et à la fonction de Commandant ad interim. (RA-15-03)

M. le président passe la parole à M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué à la sécurité territoriale.

M. Philippe Decrey demande au Lieutenant Raphaël Wittwer de bien vouloir se lever et le présente : âgé de 37 ans, le Lieutenant Wittwer fait partie de la Compagnie des sapeurs-pompiers depuis 12 ans. M. Philippe Decrey tient particulièrement à le remercier au nom du Conseil administratif car il reprend une charge difficile dans une situation toute aussi difficile, notamment administrativement. Ce faisant, le Lieutenant Wittwer assure le bon fonctionnement de la compagnie et le bien-être des sapeurs-pompiers qui y participent. M. Decrey encourage les conseillers municipaux à voter sa nomination comme Commandant *ad interim* et à lui offrir le grade de Premier-Lieutenant.

M. le président ouvre la discussion :

M. Stephen Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Avant d'approuver la nomination du Lieutenant Wittwer au grade 1er lieutenant et à la fonction de Commandant ad intérim, l'UDC aimerait profiter de cette tribune pour féliciter et remercier le Commandant Angel Mato.

Il a accompli avec compétence, abnégation, l'ensemble des responsabilités qui lui incombait et ceci sans omettre aucune tâche. Il n'a pas ménagé sa peine, mais surtout il a su redonner vigueur et stabilité à notre compagnie des sapeurs-pompiers.

Nous approuvons la nomination du Lieutenant Wittwer au grade supérieur. Nous l'en félicitons car nous sommes convaincus qu'il possède la carrure pour conduire notre Compagnie et qu'il est doté d'un caractère suffisamment trempé pour faire barrage à toutes formes d'ingérence.

Le groupe UDC sera particulièrement attentif, afin que notre futur commandant puisse avoir les « coudées franches » car parfois certaines formations politiques confondent service public avec garde prétorienne !



La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 3^{ème} vice-président du bureau donne lecture du projet de résolution :

r é s o l u t i o n

- vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- conformément à l'article 8, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application du 25 juillet 1990 (F 4 05.01) qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de la sécurité par le conseil administratif,
- vu la démission de M. Angel Mato, Capitaine et Commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex, au 30 septembre 2015,
- vu la décision de l'Etat-major de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex, dans le but de remplacer M. Mato, de proposer à ses autorités la nomination de :
 - Monsieur Raphaël Wittwer, à la fonction de Commandant *ad interim* de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex et au grade de Premier-Lieutenant, avec effet au 17 novembre 2015,
- vu que M. Raphaël Wittwer remplit les conditions fixées par le règlement précité pour être promu au grade de Premier-Lieutenant,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter avec remerciements pour les services rendus, la démission au 30 septembre 2015 du Capitaine Angel Mato de sa fonction de Commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex.
2. D'approuver la proposition de nommer M. Raphaël Wittwer, au grade de Premier-Lieutenant et Commandant *ad interim*, de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Thônex, dès le 17 novembre 2015,
3. D'inviter le conseil administratif à communiquer cette décision au département de la sécurité et de l'économie.

au vote :

- la résolution est acceptée par 22 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité.



7. Confirmation de la nomination de Mme Julie Bersier, membre du conseil municipal pour siéger au comité de l'Association des Editions Chênoises aux côtés de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la culture, loisirs et jumelage. (DM-15-10)

M. le président passe la parole à M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué à la culture, loisirs et jumelage, qui encourage à voter en faveur de la nomination de Mme Julie Bersier aux Editions Chênoises.

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 12 des statuts de l'Association des Editions Chênoises, approuvé lors de l'assemblée générale constitutive du 24 juin 1987, qui stipule :
 - « ...que deux membres dont un membre du conseil administratif et un membre désigné par le conseil municipal, pris en son sein ou à l'extérieur doit être nommé pour siéger au sein du comité des Editions Chênoises.. »
- attendu qu'il convient de désigner un membre du conseil municipal au comité de l'association des Editions Chênoises,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer Mme Julie Bersier, membre du conseil municipal au comité de l'Association des Editions Chênoises aux côtés de M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la culture, loisirs, jumelage.

au vote :

- la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

8. Projet de budget 2016 – discussion et vote sur :

M. Roth, président, informe que les votes concernant le budget 2016 se feront dans l'ordre suivant :

1. jetons de présence alloués aux conseillers municipaux, (DA-15-20)
2. indemnités allouées aux conseillers administratifs (DA-15-21)
3. fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-15-22)
4. nombre de centimes additionnels (délibération générale) (DA-15-19a)
5. nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2016 (délibération générale) (DA-15-19b)
6. budget de fonctionnement (délibération générale) (DA-15-19c),
7. autorisation d'emprunter (délibération générale) (DA-15-19d).

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances, commente une présentation *PowerPoint*.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 29 octobre 2015 :

Après une information générale de Michel Zeder sur les modifications et situations fiscales 2016, il est procédé à la lecture du projet de budget 2016.

Une seule demande formelle d'amendement au projet a été faite concernant les jetons de présence des conseillers municipaux, soit une augmentation de CHF 10,- par séance passant ainsi à CHF 90,-, respectivement CHF 100,- pour les présidents. Cette proposition implique une augmentation du montant alloué aux jetons de présence de CHF 5'000,- par année, sous la rubrique budgétaire 01.300.

Cette demande a été discutée et votée au point 2.3) de l'ordre du jour.

- 2.1) *Centimes additionnels : les centimes additionnels à 44 sont approuvés à l'unanimité, soit par 13 voix.*
- 2.2) *Centime additionnel appliqué en supplément à l'impôt sur les chiens : les centimes additionnels pour les chiens à 100 sont acceptés par 9 « oui » et 4 « non ».*
- 2.3) *Jetons de présence alloués aux conseillers municipaux : l'amendement visant à augmenter les jetons de présence de CHF 10,- par séance soit CHF 90,- pour les membres et CHF 100,- pour les présidents est approuvé par 9 « oui », 3 « non » et 1 « abstention ».*
- 2.4) *Indemnités allouées aux conseillers administratifs : les indemnités sont acceptés à l'unanimité moins 1 « abstention ».*
- 2.5) *Taxe professionnelle minimale à CHF 30,-, approuvée à l'unanimité, soit 13 voix.*
- 2.6) *Budget de fonctionnement : le budget de fonctionnement tel qu'amendé au point 2.3, soit avec un excédent de recette ramené à CHF 39'200 CHF est accepté par 12 « oui » et 1 « abstention ».*
- 2.7) *Autorisation d'emprunter ou de renouveler les emprunts : l'autorisation est acceptée à l'unanimité.*

M. le président ouvre la discussion :

M. Philippe Calame donne lecture de la déclaration générale du PDC concernant l'ensemble des points du budget :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe des Démocrates-Chrétiens aimerait en préambule remercier MM. Philippe Guex et Michel Zeder, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint, pour leur travail de préparation et de présentation du budget que nous allons voter ce soir.

Les PDC aimeraient remercier le Conseil administratif d'avoir proposé un projet de budget avec de nombreux arbitrages à la baisse et ceci sans toucher un seul centime à la culture, au sport et même en augmentant légèrement le budget social, tout en conservant les mécanismes salariaux des collaborateurs. Travail difficile mais qui a le mérite d'annoncer clairement que dans les périodes où les rentrées fiscales ne progressent plus, on ne touche ni à la fonction publique ni aux prestations. Nous avons relevé également le signal symbolique positif du Conseil administratif qui diminue ses propres frais de représentation, signal que la majorité de la commission des finances n'a franchement pas compris puisque celle-ci a approuvé l'auto-augmentation des jetons de présences des Conseillers municipaux, message à contre-courant.



Mais attention, ne nombreuses dépenses concernant des petits travaux d'entretien courant, peinture, changement d'un revêtement de sol, réfection d'un bout de trottoir, réfection d'un WC, ou que sais-je ont été reportés. Il ne faudrait pas que cela devienne une habitude sinon l'état de nos bâtiments se dégradera rapidement et la facture sera plus lourde dans 10 ou 15 ans. Le mauvais exemple de l'Etat avec ses bâtiments scolaires ne doit pas être reproduit.

Demain, pourrions-nous absorber la baisse prévisible en 2018 de l'impôt sur les personnes morales, avec la réforme RIE3 et la baisse prévisible de l'ordre de 40% sur ces recettes, soit près de 900'000.-/an pour Thônex, soit 2.5% de notre budget ?

Jusqu'à ce jour, le conseil municipal avait toujours la possibilité comptable d'approuver toutes les demandes de crédit qui nous étaient faites, mais demain ?

Pourrions-nous absorber l'augmentation exponentielle des amortissements prévisibles pour les communaux d'Ambilly avec ces 100 millions d'investissements ou pour les 40 autres millions d'investissements prévus pour le reste de la Commune, dont les 12 millions pour la transformation de la Mairie et son transfert partiel à l'avenue Tronchet, 3.6 millions pour le stade des 3-Chêne, les 1 million pour le mur de Villette ou les mêmes 1 millions pour les travaux imposés dans le cadre du PGEE ?

Le groupe PDC soutiendra donc le projet de budget... tel qu'il a été présenté par le Conseil administratif, soit, vous l'avez compris sans la décision contre-productive, nombriliste et égoïste de la majorité de la commission des finances de s'auto-augmenter ses jetons de présence. Le groupe PDC reviendra donc avec une proposition d'amendement et vous invite déjà à réfléchir de l'exemple auprès de la population et des collaborateurs que vous allez donner par votre choix dans quelques minutes. Il n'est jamais trop tard pour redevenir raisonnable.

M. Alain Nicolet propose un amendement en son nom propre (et pas au nom du groupe PLR) :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers collègues,
Je propose un amendement sur le point 8.2, de notre ordre du jour, à savoir la baisse de 50% des centimes additionnels communaux appliqués à l'impôt sur les chiens, avec un délai de garantie de trois ans.

Exposé des motifs : Il y a beaucoup de nouveaux Conseillers municipaux qui ne sont peut-être pas au courant qu'en 2014 le Conseil Municipal avait accepté cette baisse. De ce fait, il n'est pas normal que l'on baisse un impôt une année et que l'année suivante on l'augmente. Surtout dans la première année qui suit les élections. La population ne comprendrait pas une telle décision et surtout prendrait ce Conseil pour une girouette politique. Nous n'avons pas besoin de cela. Pour mémoire, à Thônex, les personnes seules à l'AVS ou les aînés sont nombreux à avoir un compagnon à quatre pattes. Force est de constater que le fait d'avoir un chien a un côté thérapeutique important et une occupation sociale que nous ne pouvons pas ignorer. Pour ces raisons, je vous demande de maintenir cette baisse de 50% pour les trois ans à venir.

En ces temps difficiles pour certains, il serait de bon augure que le conseil municipal de Thônex continue à faire un geste en faveur d'une petite diminution de l'impôt communal sur les chiens.

Il convient de relever que sur 45 communes genevoises, la moitié a renoncé à prélever cette imposition communale et plusieurs l'ont réduite de moitié.

Afin d'être logique, je vous encourage à accepter cet amendement.

M. Pascal Uehlinger laissera le conseil municipal trancher sur le fond. Toutefois, il doute que l'on puisse légalement inscrire (dans les délibérations) une dépense sur 3 ans qui n'est pas une dépense reconnue légalement, comme un amortissement ou autre.



A M. le président qui souhaite connaître l'impact sur le budget de la demande de M. Alain Nicolet, M. Pascal Uehlinger répond que le montant du manque à gagner s'élèverait à CHF 22'500,-.

M. le président propose que tous les groupes fassent leurs déclarations maintenant. Il interviendra ultérieurement.

Mme Marta Macchiavelli exprime son complet accord avec M. Alain Nicolet, évoquant notamment le fait que les chiens ne travaillent pas et font partie de la famille de beaucoup de citoyens. Elle considère comme naturel le fait d'adopter des chiens et trouve ridicule que les gens aient à payer pour cela.

M. Didier Mayor annonce que le groupe MCG soutient la proposition de M. Alain Nicolet.

M. Pascal Uehlinger précise que cet impôt pour les chiens est perçu pour couvrir des frais comme le renouvellement, les sacs, les poubelles et tout ce qui nécessite entretien. De plus, face aux milliers de francs qu'un chien coûte à son propriétaire chaque année, ces CHF 25,- d'impôt paraissent facilement gérables.

M. Philippe Noël clôt ce sujet en donnant lecture de la déclaration générale des groupes VI-VE et GS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En introduction, nos groupes remercient Messieurs Philippe Guex et Michel Zeder, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint en charge des finances, ainsi que leurs collaborateurs, principalement M. Giroud, pour leur travail de préparation et de présentation du budget qui nous est soumis ce soir.

Quelques observations sur ce budget, nous constatons que l'équilibre budgétaire est réalisé cette année, comme pour les précédentes, mais cette fois, la marge est minime...Et il est fort possible que l'an prochain on se retrouve avec un budget déficitaire ou menacé de déficit par la conjoncture économique et les projets du Canton de transférer des charges aux communes ou encore d'importants projets d'investissement (tels que les communaux d'Ambilly), autant d'éléments qui pourraient nous faire basculer dans les chiffres rouges, ce qui ne manquerait pas de poser de graves questions de coupes budgétaires, questions qui amèneraient des problèmes que de nombreuses collectivités connaissent actuellement.

M. Florian Wünsche donne lecture de la déclaration du groupe PLR au sujet du budget 2016 :

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,
Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de siéger lors de la précédente législature, je crois que l'on ne peut être qu'impressionné du travail fourni par l'ensemble des collaborateurs de la mairie.

Au nom du groupe libéral-radical, je tiens donc à les remercier, et plus particulièrement Monsieur Michel Zeder, Secrétaire général adjoint responsable des finances. Malgré des centaines de comptes gérés et un budget conséquent à tenir, les explications claires qu'il nous a fournies rendent l'examen de ce budget 2016 limpide.

Le groupe libéral-radical tient aussi à remercier Monsieur Pascal Uehlinger, Conseiller administratif en charge des finances communales, pour les explications données, pour ses réponses à nos nombreuses questions, ainsi que pour sa maîtrise des dossiers.



Si les comptes 2016 restent équilibrés, avec un excédent budgétaire de CHF 44'200 (CHF 39'200 en cas d'acceptation du point 8.6), il faut saluer les économies importantes faites sur ce budget, et dues notamment à une diminution des rentrées fiscales, rentrées qui cette année pourtant, se voient majorées par une rentrée inattendue et qui ne se répétera pas. Les mesures mises en œuvre par Monsieur Zeder et ses collaborateurs nous semblent justes, mais il ne faut pas perdre de vue que les années prochaines s'annoncent difficiles, d'autant plus avec l'aboutissement futur des communaux d'Ambilly.

Malgré un contexte financier qui pourrait nous être défavorable, Thônex a su garder la tête haute et nous nous en félicitons. Le budget 2016 qui nous est présenté est pragmatique et judicieux, et c'est pourquoi le groupe libéral-radical le votera favorablement, tout en espérant, mes chers collègues, que vous en ferez de même.

M. Bruno Da Silva donne lecture de la déclaration du groupe PDC Thônex :

Chères conseillères, chers conseillers,

Au vu de ce qui nous est proposé ici ce soir et surtout au vu des propositions émises par la commission des finances, le PDC Thônex tenait ce soir à vous soumettre un amendement.

La commission des finances a proposé une hausse des jetons de présence, notre amendement vient proposer que l'on ne procède pas à cette augmentation.

En clair, nous souhaitons que :

- Le montant des jetons de présence soit maintenu à 80.- et non pas augmenté à 90.-, pour les conseillers municipaux, et maintenir aussi les 90.- plutôt que les 100.- pour les présidents. Ainsi, le montant total dévolu aux jetons de présence resterait fixé à 52'500.- (rubrique 01.300).

Nous vous proposons cet amendement pour plusieurs raisons :

- Nous sommes tous au courant des difficultés rencontrées par la population en général en ces temps de crise ou de complications financières, ainsi que les cures d'austérité auxquelles sont soumises les institutions publiques. Inutile de vous rappeler les mouvements de grève qui en découlent... La tendance est à la rigueur budgétaire et Thônex est bien placée pour le savoir au vu des complications pour boucler le budget (M. le Conseiller administratif nous l'a dit) et des difficultés qui s'annoncent dans un avenir proche.
- Autre raison : on ne s'augmente pas en début de législature. Nous ne sommes qu'au deuxième conseil municipal de la législature et on s'augmente ! Quel signal envoie-t-on à nos communiens et aux collaborateurs communaux appelés à faire attention à leurs dépenses ?
- Pour ce qui est de la fiscalisation des jetons ; c'est vrai, nous allons peut-être gagner un petit peu moins qu'auparavant... Mais quelle est cette logique ? Va-t-on devoir augmenter les salaires de tous ceux à qui l'on soumet une taxe ? Le principe de « se serrer la ceinture » c'est justement de faire preuve de compréhension et d'accepter quelques sacrifices qui, ici pour nous seront minimes, pas de s'augmenter égoïstement pour compenser la moindre de nos pertes.
- Rappelons qu'en moyenne, nos séances durent moins de 2h. Au vu de ce que nous touchons actuellement on est donc dans du 40.- de l'heure (80.-/séance pour des séances de 2h). A ce prix-la, si on veut jouer les pointilleux, on touche l'équivalent à 100% d'un salaire mensuel de 7'000.- !



Nous avons le pouvoir et c'est une chance de décider nous-mêmes de notre rémunération. N'en abusons pas et surtout n'envoyons pas un message désastreux aux personnes qui nous élisent, qui nous suivent et que nous devons représenter. C'est pourquoi afin d'entendre l'avis de chacun, de vous permettre à tous d'exprimer votre choix et de justifier au mieux votre décision face à vos électeurs, je demande, en vertu de l'article 51 du Règlement, le vote nominal pour cet amendement.

M. Richard Stark lit la prise de position du groupe UDC concernant le budget 2016 :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

En préambule les membres du groupe U.D.C. tiennent à remercier l'administration communale pour la teneur et la présentation très complète des documents fournis. C'est toujours avec patience, voir avec mansuétude que M. Zeder répond aux nombreuses questions que nous avons tous. Car nous devons bien l'avouer, les comptes de la commune sont compliqués et s'y replonger deux fois l'an nécessite une certaine gymnastique intellectuelle.

C'est avec ce soutien et sur la base des informations données que le groupe U.D.C. votera ce budget et soyons réalistes, ce soir à part faire quelques remarques, nous n'avons pas d'autres choix que d'accepter ce budget, car il est primordial de maintenir une politique de continuité en ce qui concerne la sécurité publique, les écoles, la petite enfance, l'entretien de notre patrimoine, la culture, le sport ainsi que la gestion des déchets.

Nous souhaitons que ce conseil municipal reste vigilant sur tout éventuel transfert de charges inappropriées.

Nonobstant un budget équilibré, nous ne pouvons que constater que celui-ci augmente année après année. Il y a seulement 11 ans, donc pour l'exercice 2006 celui-ci était de :

CHF 29'194'417,- - pour les charges
et CHF 29'217'764,- - pour les recettes

Soit en 11 ans une augmentation de plus que 28%!

Le groupe U.D.C. aimerait également vous rendre attentif chers collègues sur les investissements déjà votés et à financer en 2016; ceux-ci se montent à :

CHF 8'887'000,-

Ainsi que ceux que nous aurons à voter en 2016, estimés à :

CHF 29'096'000,-.

De ce constat, d'ailleurs nous pouvons remercier notre administration ainsi que le Conseil administratif de nous informer avec les documents joints au budget, nous devons faire des choix politiques et définir les priorités.

In fine, nous sommes pour le maintien du centime additionnel à 44.

M. Richard Stark souhaite réagir à la déclaration du groupe PDC. S'il est vrai qu'il est à l'origine de la proposition d'augmentation, elle a été acceptée à la majorité à la commission des finances et les arguments qu'il a fournis sont valables. L'augmentation a été refusée en fin de législature, raison pour laquelle elle n'a pas été fixée pour la nouvelle. D'autre part, s'il peut concevoir qu'un parti politique tel que le PDC redistribue ses émoluments, d'autres sacrifient beaucoup de leur temps pour exercer cette fonction de conseiller municipal.



Cette auto-augmentation de CHF 10,- des jetons de présence n'est donc ni déshonorante ni exagérée, mais raisonnable par rapport au budget global, ce d'autant plus qu'elle est ainsi nommée et autorisée par la loi et qu'elle n'a pas eu lieu depuis 5-6 ans. Entretemps, le conseil municipal a eu la possibilité de voter une augmentation conséquente – par ailleurs justifiée – du Conseil administratif.

M. Adrien Rufener donne lecture de la déclaration des groupes GS et VI-VE à propos des jetons de présence :

Chères et chers collègues, pour près d'un tiers d'entre nous, nous ne vivons ce soir que la troisième séance de conseil municipal de notre vie. L'esprit de la politique de milice a peut-être tendance à s'effacer avec le temps, mais les groupes GS et VI-VE partagent l'état d'esprit qui consiste à dire qu'une réévaluation de ses propres rémunérations vers le haut alors que le travail vient à peine de commencer est indécemment.

Indécemment, elle l'est également à l'heure où le canton de Genève vit une période difficile pour les finances publiques. Au niveau cantonal, les coupes envisagées pour le budget 2016 aboutiront à une dégradation des conditions de travail des salariés de l'Etat et des baisses drastiques de qualité de services à la population, raisons pour lesquelles plus de 10'000 personnes se sont retrouvées dans la rue la semaine dernière.

Si Thônex n'est pas responsable de tous les maux du canton, il n'en reste pas moins que nous aurons de la peine à justifier une augmentation de nos revenus alors que près d'un tiers de ce délibératif n'a pas encore été en mesure de prouver qu'il les mérite. La question du mérite peut également se poser pour les autres, vu que lors de la dernière séance, la majorité de ce conseil municipal a enterré laconiquement deux propositions que nous adressées la population par voie de pétition, et qui apportaient pourtant un débat pertinent pour la commune. Si ce délibératif ne s'intéresse pas aux questions qui lui sont soumises, il n'assume pas les responsabilités inhérentes à sa charge, ses membres n'en méritent donc pas la rémunération.

De plus, par le passé, la pratique consistait à ne voter d'éventuelles augmentations qu'à l'issue de la législature. Façon de prouver que cette augmentation n'est pas décidée par l'ensemble des élus pour eux-mêmes, vu que les élections voient un certain nombre de sièges changer de propriétaire. Augmenter les jetons de présence en ouverture de législature suscitera, à n'en pas douter, une incompréhension de la part de la population, envers laquelle nous nous devons de témoigner d'une certaine solidarité.

Est-ce vraiment l'exemple que nous voulons donner ? En ce qui concerne GS et VI-VE, la réponse est négative, raison pour laquelle nous vous invitons à refuser l'augmentation des indemnités.

M. Bruno Da Silva concède que CHF 10,- est une somme minime, qui n'extraient pas les familles de la précarité, mais estime que la mesure n'en reste pas moins symbolique. Le message envoyé à la population le dérange ; il ne saurait justifier cette augmentation. En effet, l'heure est à la rigueur budgétaire : les conseillers administratifs taillent dans leur budget et les services communaux, retardent des projets et grattent les moindres centimes. Par conséquent, ce n'est pas le moment de s'augmenter de CHF 10,-, encore moins en début de législature.

M. Didier Mayor annonce que le groupe MCG proposait une augmentation de CHF 80,- à CHF 90,-, qu'il considère tout à fait normale vu que la somme sera imposée.



M. Philippe Calame revient sur le fait que le conseil municipal n'aurait pas augmenté ses jetons de présence depuis 5-6 ans, comme le prétend M. Richard Stark. M. Philippe Calame précise que durant ces 5 dernières années, l'inflation a été négative (- 1.5%), que les employés n'ont pas touché d'augmentation de salaire mise à part les mécanismes d'ancienneté dans la fonction publique, et qu'il n'y a donc aucune raison que le conseil municipal s'augmente de 12.5% dans ces circonstances. Quant à la fiscalité, il rappelle que l'exonération de ces jetons de présence jusque-là constituait une grave violation du droit fédéral de la part du Conseil d'Etat du canton, offrant aux conseillers municipaux un privilège indu pendant des décennies. L'administration fiscale fédérale a rappelé le Conseil d'Etat à l'ordre il y a 3 ans, lui demandant de rétablir l'imposition de tout revenu. La légère hausse d'impôt qui en découle, de l'ordre de CHF 150,- par an en moyenne, doit être assumée par les conseillers municipaux, et non par la communauté. De même, un employé ne pourrait demander une augmentation à son patron au motif que ses impôts vont augmenter. Le président et directeur de *Migros*, M. Bolliger, rappelait régulièrement cet adage à ses collaborateurs : « servir mais ne pas se servir ».

A M. Stephen Knörr selon lequel les manifestants n'auraient pas été d'accord avec les propos qui précèdent, M. Philippe Noël, ayant pris part aux manifestations, souhaite répondre en tant qu'élu et représentant de tous les habitants de la commune de Thônex, avec les responsabilités que cela implique. S'il est vrai que la somme en jeu n'est pas importante, le symbole l'est. Aucune raison ne motive une augmentation de la rémunération des conseillers municipaux, étant donné que la nature du travail n'a pas tellement changé. De plus, le temps investi, l'expérience et l'efficacité varie selon les conseillers municipaux, ce qui impliquerait la même variation du taux horaire. Au-delà de ces détails et des lignes partisans, les conseillers doivent se placer au niveau du symbole, raison pour laquelle M. Philippe Noël rejoint le PDC et le GS.

M. Pascal Uehlinger répond à M. Stephen Knörr que le problème de la fonction publique n'est pas lié à l'augmentation ou non des salaires. Il est demandé aux fonctionnaires d'accroître leur temps de travail pour un salaire équivalent. Par ailleurs, leurs annuités sont systématiquement bloquées, alors que le mécanisme salarial de la commune ou du canton autorise en principe les annuités. Or les conseillers municipaux ne sont pas indexés avec des annuités.

M. Bruno Da Silva demande le vote nominal sur cette question de jetons de présence, en vertu de l'art. 51 du Règlement, afin que chaque conseiller puisse exprimer son avis et se justifier auprès de leurs électeurs.

À la demande de M. Florian Wünsche, M. le président accorde 5 minutes de suspension de séance.

[Suspension de séance de 21h38 à 21h43]



Avant de passer au vote et en réponse à M. Philippe Noël, M. le président explique qu'en votant « oui », le conseiller vote en faveur de l'amendement (demandé par le PDC) pour revenir aux jetons de présence actuels et non tels que prévus dans le budget.

M. Edouard Houman, au nom du PLR, regrette que le PDC débattre d'une ligne budgétaire dérisoire de CHF 5'000,-, sur un budget total de 37 millions de CHF. Selon lui, rien ne sert d'ériger en symbole ce qui ne l'est pas. Par conséquent, le PLR va s'abstenir sur ce point.

M. le président clôt la discussion.

1. *Jetons de présence alloués aux conseillers municipaux (DA-15-20)*

M. le président procède au vote nominal.

Mme Julie Bersier : « abstention »

M. Philippe Calame : « oui »

M. Joseph Camuglia : « oui »

M. Marcel Constantin : « abstention »

Mme Katia Contreras : « oui »

M. Bruno Da Silva : « oui »

M. Philippe Demierre : « oui »

M. Martin Germann : « oui »

Mme Nadia Giacobino : « abstention »

Mme Fidelina Gomes Diaz : « oui »

Mme Katia Gregori : « non »

M. Edouard Houman : « abstention »

M. Stephen Knörr : « non »

Mme Marta Macchiavelli : « oui »

M. Céline Martin : « abstention »

M. Didier Mayor : « non »

M. Alain Nicolet : « abstention »

M. Philippe Noël : « oui »

M. Adrien Rufener : « oui »

M. Richard Stark : « non »



Mme Heidi Tercier : « abstention »

Mme Jacqueline Tomasini : « oui »

M. Florian Wünsche : « abstention »

M. le président remercie les conseillers municipaux et annonce que le point 8.3) « Jetons de présence alloués à CHF 80,- aux conseillers municipaux » est accepté par 11 « oui », 4 « non » et 8 « abstention ». Il passe la parole à M. Pascal Uehlinger.

M. Pascal Uehlinger précise qu'il faut réadapter l'excédent de budget qui sera de l'ordre de CHF 44'200,-.

M. le président annonce une correction du budget de CHF 5'000,-.

M. Didier Mayor fait savoir qu'il s'opposera farouchement à une éventuelle demande d'augmentation du conseil administratif.

M. Stephen Knörr donne lecture de la position de l'UDC :

Ce soir, nous ne boudons pas notre plaisir.

En premier de voir enfin la gauche, toute la gauche, unie pour un combat révolutionnaire qui va changer l'image même de la Suisse. Nous sommes heureux pour vous. Il est vrai que ces derniers mois, l'insipide transparence de vos programmes a laissé votre électorat pantois. Nous sommes fiers de vous avoir donné du grain à moudre. Vous allez pouvoir pendant quatre ans débattre dans vos chaumières.

Voilà vos flyers pour 2020 quasiment faits.

M. Pascal Uehlinger rappelle à M. Didier Mayor que les conseillers administratifs n'ont pas demandé d'augmentation et ont fait des coupes dans leurs frais de représentation. Il ne comprend pas donc pas que M. Didier Mayor mélange les jetons de présence du conseil municipal aux rémunérations du Conseil administratif.

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias, 2^{ème} vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2016,
- vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2015,
- sur proposition du conseil administratif

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2016, le montant des jetons de présence aux conseillers municipaux à CHF 52'000,- (cinquante-deux mille francs).



au vote :

- *la délibération est acceptée par 19 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.*

2. *Indemnités allouées aux conseillers administratifs (DA-15-21)*

La parole n'étant pas demandée, M. le président passe la parole à M. Philippe Noël, 3^{ème} vice-président du bureau afin qu'il donne lecture du projet de résolution :

- vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le projet de budget 2016,
- vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2015,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2016, le montant des indemnités versées aux conseillers administratifs à CHF 255'000,- (deux cents cinquante-cinq mille francs).

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*

3. *Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,- (DA-15-22)*

La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2015,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 à CHF 30,-.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité*



Délibération générale :

4. *Nombre de centimes additionnels (DA-15-19b)*
5. *Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en *année à 100 (DA-15-19c)*
6. *Budget de fonctionnement (DA-15-19a)*
7. *Autorisation d'emprunter (DA-15-19d)*

M. le président rappelle l'amendement proposé par M. Alain Nicolet d'abaisser le budget à 50 et demande à ce dernier s'il maintient sa proposition.

M. Nicolet maintient sa demande pour une année.

M. le président rappelle également que cette proposition péjorerait le budget d'un montant de CHF 22'500,-, ce que confirme M. Uehlinger.

La parole n'étant plus demandée, Mme Fidelina Gomes Dias, 2^{ème} vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- vu le budget administratif pour l'année 2016 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- vu le rapport de la commission des finances du 29 octobre 2015,
- attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 37'596'300,- aux charges et de CHF 37'618'000,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 21'700,-,
- attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2016 s'élève à 44 centimes,
- attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,
- attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 37'983'000,- aux dépenses et de CHF 400'000,- aux revenus, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 37'583'000,-,
- attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'108'286,-, montant constitué par :
 - les amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'086'586,-
 - l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 21'700,-



- attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'108'286,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 32'474'714,-,
- sur proposition du Conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver le budget de fonctionnement pour un montant de CHF 37'596'300,- aux charges et de CHF 37'618'000,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 21'700,-,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2016 à 44 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 50 centimes.
4. D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2016 si nécessaire et jusqu'à concurrence de CHF 32'474'714,-, -pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le conseil administratif à renouveler en 2016 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
6. D'autoriser le conseil administratif à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Les points suivants sont votés un à un :

Centimes additionnels pour 2016 à 44cts :

- par 23 voix pour soit à l'unanimité,

Centimes additionnels impôts sur les chiens dus en 2016 à 50cts

- par 9 voix pour, 8 voix contre et 6 abstentions, soit à la majorité,

Budget 2016 de Fonctionnement :

- par 22 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité,

Autorisation d'emprunter :

- par 22 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité.

M. le président donne la parole à M. Richard Stark. Ce dernier dit accepter le résultat du vote de l'impôt sur les chiens mais constate, avec un ton amusé, que les conseillers semblent être plus sensibles face aux animaux qu'aux êtres humains qui travaillent.



9. Demande d'un crédit d'étude de CHF 3'445'200,- en vue de la création d'un nouveau groupe scolaire aux communaux d'Ambilly. (DA-15-23)

M. le président passe successivement la parole à MM. Pascal Uehlinger, Philippe Noël et Philippe Calame :

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux finances, explique qu'il s'agit du premier gros investissement lié aux infrastructures publiques dans le cadre des aménagements des communaux d'Ambilly. Cet investissement a pour objet la construction d'un groupe scolaire complet pour les enfants des futurs communiés, lequel a déjà de nombreux points forts : une salle omnisports – afin de répondre aux demandes de mise à disposition de salles pour des activités sportives diverses (handball etc.) –, un hall d'entrée très généreux et un très grand espace de détente extérieur. De plus, le Conseil administratif négocie la mise au point d'un concept énergétique très novateur, pouvant encore faire parler en bien de la commune. M. Pascal Uehlinger invite les conseillers municipaux à accorder cette demande de crédit.

M. Philippe Noël, président de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 15 octobre 2015 :

Point 2) de l'ordre du jour : Urbanisme, nouveau groupe scolaire aux communaux d'Ambilly.

Présentation de ce projet majeur des infrastructures communales des communaux d'Ambilly par le bureau CLR, architecte, représenté par MM. Chevalley, Burcher et Longchamp.

M. Philippe Noël passe sur le contenu car les informations ont déjà été données par M. Uehlinger ci-dessus, et finit la lecture :

Le magistrat en charge, M. Uehlinger, ayant demandé à la commission un vote de principe sur ce sujet, à l'unanimité des membres présents, la commission a pris acte de la situation et s'est présentée en faveur du crédit d'étude.

M. Philippe Calame, président des finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 novembre 2015 :

La commission approuve cette demande de crédit d'étude par 14 « oui », à l'unanimité.

M. le président ouvre la discussion :

M. Stephen Knörr donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

L'UDC se félicite de ce crédit d'étude. Cette demande prouve que face à une autorité cantonale qui s'enlise en déposant des demandes de permis de construire sur des terrains qu'elle ne maîtrise pas, la ville de Thônex elle, avance !

Elle prouve que face à un canton qui tire des plans sur la comète et parachute des voies de bus dans des artères où il est déjà impossible qu'une trottinette croise une poussette la ville de Thônex elle, réfléchit !



Enfin du concret, du tangible, avec ce crédit d'étude c'est un groupe scolaire complet qui est appelé à voir le jour. Mais justement, il y a matière à réflexions ! Presque 3 millions et demi pour le projet, qui a eu les faveurs du jury. Les membres de ce dernier n'ont pas désigné le lauréat en se basant uniquement sur de simples croquis ou en se contentant de quelques photos dites d'ambiances. Ils devaient disposer de concret, de palpable, de tangible, donc ils ont eu dans leurs mains, sous leurs yeux, des plans quasiment aboutis. Y a-t-il vraiment encore pour 3 millions à étudier ?

Certes, il y a peu, les trois communes chénoises ont investi plus d'un million dans une étude portant sur quelques robinets, deux trois douches, bancs, et WC d'un stade désert.

Mais trois millions et demi dont deux pour les architectes, à ce prix-là et pour mémoire, nous espérons que nos mandataires ouvriront tous les cadenas, et que les écoliers disposeront de suspentes pour accrocher leurs habits.

Comme nous l'avons précisé lors de notre prise de position sur le budget 2016, le groupe UDC reste attentif et vigilant à l'ensemble des dépenses. Toutefois si le montant demandé permet une étude fouillée qui circonscrit, voire supprime le « serpent de mer » du fameux pourcentage de dépassement acceptable, nous le votons.

D'autant plus que le futur groupe scolaire répond à une sollicitation que le groupe UDC formule depuis plusieurs années. Il disposera d'une salle de sport polyvalente permettant la pratique de l'ensemble des sports d'intérieurs. Comme quoi à force de taper sur le clou, il finit par s'enfoncer.

M. Edouard Houman donne lecture de la prise de position des groupes PDC et PLR :

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

A terme, les Communaux d'Ambilly accueilleront 1'300 logements. Offrir aux habitants de ce futur quartier thônésien les infrastructures et les équipements publics nécessaires est un enjeu majeur de cette législature.

Construire un groupe scolaire intégré au quartier est une priorité.

Pour ce faire, le projet Absolem, sorti vainqueur du concours d'architecture, prévoit la création d'une école de 16 classes, d'une salle de gym permettant la pratique du handball – sport qui manque de lieux adéquats sur le territoire communal ainsi qu'un bâtiment comprenant un restaurant scolaire, des salles pour les activités parascolaires et une aula qui sera également à disposition du public extérieur et notamment des associations qui sont toujours demandeuses de salles à Thônex.

Il faut également souligner que cette école accueillera une unité destinée à l'école inclusive et qui permettra d'intégrer 8 à 9 enfants en difficulté scolaire.

Le projet a séduit le jury du concours pour sa simplicité et pour son échelle très adaptée au quartier ce qui offre de belles perspectives pour les Communaux d'Ambilly.

Un groupe scolaire représente un investissement important pour la Commune - le vote de ce crédit d'étude de 3,5 millions de francs en est la démonstration - mais il est indispensable pour permettre aux enfants qui habiteront les Communaux d'Ambilly de pouvoir être scolarisés dans leur quartier et bénéficier de bâtiments de qualité.

L'Entente se réjouit de voir les élèves s'approprier cette école à la rentrée 2020 et votera donc ce crédit d'étude en vous invitant à en faire autant.



La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 3^{ème} vice-président du bureau donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les constructions prévues sur les terrains des communaux d'Ambilly et par conséquent une augmentation de la population et du nombre d'élèves sur la commune,
- attendu qu'il convient de prévoir un groupe scolaire dans le périmètre direct des communaux d'Ambilly afin de pouvoir accueillir les enfants des nouveaux habitants qui arriveront sur le territoire de la commune de Thônex en principe dès janvier 2018,
- attendu que cette future réalisation a fait l'objet d'un concours et qu'en janvier 2015 le lauréat a été choisi, il s'agit des bureaux d'architectes CLR & 2 DLC qui ont présenté le projet ABSOLEM,
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal
- vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 du 15 octobre 2015,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 5 novembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude de CHF 3'445'200,- en vue de la réalisation d'un groupe scolaire dans le périmètre des communaux d'Ambilly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 3'445'200,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*



10. Demande d'un crédit de CHF 2'591'559,- en vue de l'échange des parcelles 6271 (Etat), 5099 et 6270 (commune de Thônex) dans la cadre des mesures d'accompagnement au maillon routier MICA. (DA-15-24)

M. le président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux finances, qui commence par rappeler l'historique de l'acquisition de ces parcelles.

A l'époque, le Conseil administratif, qui avait reçu un bon pour accord afin de céder 1300 m² gratuitement à l'Etat de Genève, s'était quelque peu offusqué de ces manières et avait souhaité une compensation à la perte de cette parcelle. M. Uehlinger est aujourd'hui content des négociations : sur les 4198 m² que la commune acquiert aujourd'hui entre l'entreprise *Mazzoli Gestec Sàrl* et le cycle du Foron, la partie qui devait être cédée à l'Etat est offerte en compensation, ce qui signifie que la commune ne paye que le solde de 3139 m² à CHF 825.60,-, pour un total de CHF 2'591'558.40,-. M. Pascal Uehlinger propose de voter cette demande de crédit. De plus, aucun amortissement n'est à prévoir puisque cet investissement apparaîtra au patrimoine financier de la commune.

M. Philippe Calame, président des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 novembre 2015 :

Cette proposition d'achat de la dernière parcelle du triangle entre le Chemin de la Mousse et la Route de Jussy, qui sera portée au patrimoine financier communal, est approuvée à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

M. le président ouvre la discussion :

M. Philippe Noël, en tant que président de la commission de l'urbanisme, souhaite que la commission débattre de sa vision à terme de cette zone située entre le cycle du Foron et l'entreprise *Mazzoli Gestec Sàrl*, et cas échéant s'interroge sur les avantages ou inconvénients des options envisagées. Il invite le magistrat en charge à présenter à terme les évolutions possibles sur ce secteur un peu particulier, tout proche des communaux d'Ambilly.

M. Pascal Uehlinger précise que la construction d'un bâtiment provisoire pour l'école de l'Acore a été validée, sachant que le bâtiment sera sûrement amené à durer. Pour résumer, la zone dont parlait M. Philippe Noël vise à :

- 1) permettre à l'entreprise *Mazzoli Gestex Sàrl* de stationner ses véhicules, pour ainsi maintenir la prestation de cette entreprise employant 70 personnes et impliquant le paiement de taxes professionnelles sur la commune,
- 2) redimensionner l'école de l'Acore, dans le prolongement de la parcelle.

La discussion autour de cette zone n'est cependant pas prioritaire, vu que la commune a déjà des difficultés à choisir ses investissements futurs. Raison pour laquelle il n'est pas forcément utile d'en débattre à ce jour. M. Pascal Uehlinger reste toutefois ouvert à une discussion avec M. Philippe Noël en bilatérale.



M. Philippe Noël remercie M. Pascal Uehlinger pour sa réponse mais, bien conscient de la somme importante attribuée à cet achat, insiste sur la nécessité d'anticiper. Si les bénéfices tirés de ce type d'achats conséquents n'apparaissent que plus tard, il serait appréciable que les commissaires sachent ce qui sera fait à terme sur la parcelle achetée.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu qu'il convient de valider les mesures d'accompagnement au maillon routier dans le cadre de la réalisation du grand projet MICA afin de permettre une meilleure fluidification du trafic et de réaliser des sites propres pour les transports publics et améliorer le réseau de pistes cyclables,
- attendu que l'Etat de Genève a besoin d'élargir la route de Jussy sur un périmètre d'emprise qui concerne les parcelles n°5099 et n°6270 propriété de la commune de Thônex,
- vu la proposition de l'Etat d'échanger 1.059m² la parcelle n°6271 d'une contenance totale de 4.198m², située en zone de développement 3, contre les parcelles n°5099 (parcelle Maison des Quartiers) et n°6270 (parcelle de l'école de l'Arc et Acore), même zone, propriété de la commune de Thônex, pour des emprises respectives de 656m² et 403m², soit une emprise totale de 1.059 m²,
- attendu que la commune de Thônex échange avec l'Etat les assiettes prévues sur les parcelles 5099 et 6270 portant sur un total de 1.059m² contre 1.059m² de la parcelle 6271 propriété de l'Etat,
- attendu que le solde de 3.139m², après échange de la parcelle 6271 propriété de l'Etat, proposé à la commune de Thônex pour le montant de CHF 825,60m² soit un montant total de CHF 2'591'558,40,
- attendu que cette cession de terrain se fait en l'état foncier actuel et qu'une surface de 825m² environ qui fait l'objet d'un bail avec délai de résiliation de 3 mois en 3 mois, qui sera repris par la commune,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 5 novembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e



1. D'autoriser le conseil administratif à procéder aux échanges des parcelles suivantes :
 - n°5099 d'une emprise de 656 m² (parcelle Maison des Quartiers) et n°6270, d'une emprise de 403 m² (parcelle de l'école de l'Arc et Acore) soit une contenance totale de 1.059 m², propriété de la commune de Thônexcontre
 - 1.059 m² sis sur la parcelle de l'Etat de Genève n°6271
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 2'591'559,- en vue de l'acquisition du solde restant après l'échange mentionné sous chiffre 1 de 3.139 m² soit le solde restant de la parcelle n°6271, propriété de l'Etat, située en zone de développement 3, au prix de CHF 825,60m²
3. Il est à noter que la parcelle n°6271 fait l'objet d'un bail qui porte sur une surface de 825m², avec un délai de résiliation de 3 mois, renouvelable de 3 mois en 3 mois, qui devra être repris par la commune.
4. Tous les frais inhérents à ces opérations, notaires et géomètres, seront à la charge de l'Etat de Genève.
5. La dépense prévue à l'article 2 sera porté à l'actif du bilan de la commune de Thônex, dans le patrimoine financier.
6. De charger le conseil administratif de procéder à la signature des actes nécessaires à cette opération

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour soit à l'unanimité.*

11. Demande d'un crédit de CHF 50'000,- en vue de l'assainissement et la remise en conformité des alimentations et écoulements des eaux claires et usées à la villa Vincent. (DA-15-25)

M. le président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux finances.

M. Pascal Uehlinger informe qu'une des canalisations vétustes de la villa Vincent, qui date des années 30, s'est rompue, rendant nécessaire une remise aux normes avec séparation entre eaux claires et usées, pour un crédit budgétaire de CHF 50'000,-. Or il peut déjà affirmer que cet investissement est compensé par une plus-value, étant donné que la commune a touché CHF 60'000,- du fond intercommunal pour la création de places de crèches.

M. Philippe Calame, président des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 5 novembre 2015 :

Au vu des problèmes rencontrés dans cette villa et rassuré par le Conseil administratif qu'une recette imprévue d'un montant légèrement supérieur à ce crédit budgétaire complémentaire a été encaissée, la commission approuve ce crédit à l'unanimité.



M. Philippe Calame souhaite également préciser le point 6) Divers de l'ordre du jour, à défaut de l'avoir fait antérieurement. Selon ce point, la commission a pris acte que le Conseil administratif ne proposerait pas systématiquement en commission des finances un vote sur les demandes de crédit pour les constructions de collecteurs, sachant que ces montants sont systématiquement remboursés par le fond intercommunal d'assainissement.

La discussion est ouverte sur l'entrée en matière :

aux votes :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- *la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La parole n'étant pas demandée, Mme Fidelina Gomes Dias, 2^{ème} vice-présidente du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la villa Vincent a été construite dans les années 1930 et que la plupart des installations techniques sont d'époque, notamment les alimentations et écoulement des eaux,
- vu les fréquentes infiltrations d'eau constatées à l'intérieur du bâtiment
- attendu qu'après avoir procédé à des contrôles approfondis, il a été constaté le très mauvais état général des conduites d'écoulement qui récoltent l'ensemble des eaux pluviales et des appareils sanitaires,
- vu qu'aucuns travaux de rénovation importants n'ont été effectués récemment et qu'il convient de séparer les eaux pluviales des eaux usées,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable émis par la commission des finances en date du 5 novembre 2015,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif, à cet effet, dans les compte de l'exercice 2015, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000,- sur la rubrique comptable 08.314.
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000,- par des plus-values d'ores et déjà enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*



12. Modification des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex. (DA-15-26)

M. le président passe la parole à M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux et au bâtiment.

M. Pascal Uehlinger invite à un vote formel et qualifie cette modification de toilettage de fonctionnalité. Il rappelle que 4 ans auparavant, le nombre de partis était supérieur au nombre de personnes que l'on pouvait représenter pour la fondation par le conseil municipal. Ce problème avait été plus ou moins réglé par un mécanisme de bonne entente, par lequel la fondation avait coopté le dernier parti qui n'avait pas pu être choisi. Ce toilettage permet d'établir clairement que, dans cette fondation, seront assises autour de la table un membre de chaque parti, ainsi que les personnes présentées par le Conseil administratif et les personnes cooptées par la fondation. Cette modification est d'autant plus bienvenue qu'elle permettra de remplacer la notion de 4 ans par celle de 5 ans, en adéquation avec la nouvelle constitution.

M. le président ouvre la discussion :

M. Martin Germann propose un amendement au nom des groupes VI-VE et GS visant à modifier l'art. 16 al.1 (nouvelle teneur). Les groupes VI-VE et GS proposent de barrer la deuxième phrase (« le président est de droit le conseiller administratif ») et de commencer la troisième phrase par « le conseil de fondation peut désigner (...) ». Les motifs sont les suivants : les clauses désignant des personnes déterminées de droit à des fonctions sont plutôt rares dans les statuts des associations et des fondations. Il conviendrait plutôt de calquer le fonctionnement du conseil de la fondation pour le logement sur celui du conseil municipal, dont ce conseil de fondation est l'émanation. M. Martin Germann insiste sur le fait qu'il s'agit d'une modification de pure forme car sur les 9 membres du conseil de fondation, les partis gouvernementaux auront toujours la majorité (majorité à 5 membres).

M. le président prend note de cette demande.

M. Pascal Uehlinger précise que suite à sa démarche auprès de son parti et de l'Entente thônésienne, le conseil administratif est déjà entré en matière sur ce sujet. En revanche, si M. Pascal Uehlinger devenait président dès le 1^{er} janvier, il aurait l'avantage de pouvoir mener d'entrée les modifications que les conseillers municipaux ont demandées. Il a déjà requis d'une avocate s'étant occupée des statuts de la Petite enfance d'élaborer des statuts similaires pour la fondation – si la fondation l'y autorise dans le futur – prévoyant que le conseiller administratif soit un membre et non délégué à la présidence par défaut. Il est en effet impossible de faire un travail correct en tant que magistrat employé dans une société et président de la fondation, ce d'autant plus si l'on considère les lourdes tâches futures de la fondation.

M. Pascal Uehlinger abonde dans le sens de M. Martin Germann mais soulève que la première modification (requise par lui-même) est un toilettage léger, qui permettra, après le 1^{er} janvier, de faire un toilettage beaucoup plus profond des statuts, c'est à dire de remettre en cause notamment les buts et le fonctionnement, pour les adapter à l'expansion et la professionnalisation prévues de cette fondation.



En effet, la fondation souhaite bâtir 162 logements sur Clair-Val, doublant ainsi son patrimoine immobilier, et mène des négociations pour acquérir 25% des logements à construire sur les communaux d'Ambilly (soit $\frac{1}{4}$ de 1.350 logements). Selon M. Pascal Uehlinger, l'idée de M. Martin Germann est bonne mais vient 6 mois trop tôt ; il tentera de la mettre en œuvre dès son entrée en fonction.

M. le président demande à M. Martin Germann si les groupes VI-VE et GS maintiennent leur proposition d'amendement ou s'ils patientent jusqu'à la révision totale des statuts.

M. Martin Germann veut être certain d'avoir bien compris : il serait donc nécessaire que cette clause reste provisoirement dans les statuts, pour que M. Pascal Uehlinger puisse entrer tout de suite en fonction dans la fondation.

M. Pascal Uehlinger répond que la clause n'est pas nécessaire et rappelle que les modifications de ces statuts émanent de la fondation. Il est judicieux que la fondation fasse une proposition de statuts, rediscutée aux municipales. Modifier aujourd'hui les statuts ayant été votés par une fondation risquerait de les rendre incompatibles avec les fonctions de la fondation. Certes, ces statuts méritent un toilettage majeur. Mais si, par défaut, M. Pascal Uehlinger devenait président et que la fondation refusait de les changer, à l'unanimité des membres présents où tous les partis seraient représentés, il n'aurait pas le pouvoir de les modifier, même en tant que président. Les groupes VI-VE et GS devront alors revenir aux municipales avec leur proposition. Dans l'attente, M. Pascal Uehlinger propose de laisser inchangée la structure mise en place et de se contenter de valider ce toilettage demandé par la fondation, avant d'opérer le toilettage plus profond dès le début de l'année prochaine.

A M. Martin Germann qui souhaite connaître l'avis des autres groupes, M. Pascal Uehlinger répond qu'il serait préférable de demander son avis à la fondation. MM. Martin Germann et Pascal Uehlinger s'accordent pour demander s'il y a un ou des représentants de la fondation parmi les conseillers municipaux.

M. Stephen Knörr, qui siège à la fondation, trouve la proposition du Conseil administratif et de M. Pascal Uehlinger logique et pleine de bon sens, à condition qu'un toilettage complet soit réellement le premier point à l'ordre du jour en janvier 2016.

M. Didier Mayor, également membre du conseil de fondation, apprend à ses collègues que le secrétaire de la fondation avait élaboré un nouveau règlement du conseil de fondation cette année. En réponse à M. le président, M. Didier Mayor confirme que cela n'est toutefois pas encore très abouti.

M. Martin Germann prend acte de l'indication de M. Pascal Uehlinger que dès la première séance de janvier 2016, la révision globale des statuts fera l'objet d'un vote et de propositions. Il retire cette proposition d'amendement au nom des groupes VI-VE et GS, décision que salue M. le président.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 3^{ème} vice-président du bureau donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- vu l'article 25, alinéa 3, des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex approuvés le 15 mai 1984, par le conseil municipal,
- vu le projet de modifications des articles 8, 9, 14 et 16 des statuts proposé et accepté par le Conseil de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. D'accepter les modifications des statuts de la Fondation pour le logement de la commune de Thônex concernant les articles suivants :

8, alinéa 1, lettre b)

Conseil de Fondation

Teneur actuelle :

La Fondation est administrée par un conseil de Fondation composé de huit à onze membres

Les membres du conseil sont désignés de la manière suivante :

- a) Le Conseil administratif élit trois membres, dont un Conseiller administratif au moins,
- b) Le conseil municipal élit cinq membres, dont au moins deux Conseillers municipaux,

Nouvelle teneur :

La Fondation est administrée par un Conseil de Fondation

Les membres du Conseil sont désignés de la manière suivante :

- a) Le Conseil administratif élit trois membres, dont un Conseiller administratif au moins,*
- b) Le conseil municipal élit un membre par parti représenté au conseil municipal, dont au moins deux Conseillers municipaux,*

- c) Le conseil peut désigner par cooptation de 1 à 3 membres du conseil de Fondation,

- d) les membres du Conseil désignés selon lettres a) et b) ci-dessus doivent être électeurs à Thônex

- c) Le Conseil peut désigner par cooptation de 1 à 3 membres du Conseil de Fondation,*

- d) les membres du Conseil désignés selon lettres a) et b) ci-dessus doivent être électeurs à Thônex*

article 9, alinéa 1

Durée des fonctions des membres du Conseil

Teneur actuelle :

Les membres du conseil de Fondation sont élus en principe pour la période de quatre ans, qui débute le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de législature des autorités communales

...

Nouvelle teneur :

Les membres du Conseil de Fondation sont élus en principe pour la période de cinq ans, qui débute le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de législature des autorités communales

...



article 14

Approbation du conseil municipalTeneur actuelle :

Sont soumises à l'approbation du conseil municipal, sous peine de nullité, toutes les décisions du conseil de fondation concernant :

- a) la vente ou l'échange de biens immobiliers, l'octroi du droit de superficie ou la cession du capital-actions des sociétés immobilières
- b) la dissolution de la fondation

Nouvelle teneur :

La dissolution de la fondation est soumise à l'approbation du conseil municipal

article 16, alinéa 1

organisation du Conseil de FondationTeneur actuelle :

Le conseil de Fondation désigne parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire. Le président est de droit le conseiller administratif, le vice-président est choisi parmi les membres élus par le conseil municipal. Il peut désigner un secrétaire administratif, avec voix consultative seulement, pris en dehors de son sein

Nouvelle teneur :

Le Conseil de Fondation désigne parmi ses membres un président, un vice-président et un secrétaire. Le président est de droit le Conseiller administratif. Il peut désigner un secrétaire administratif, avec voix consultative seulement, pris en dehors de son sein

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*

13. Nomination de six membres à la Fondation pour le logement de la commune de Thônex pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020.

(DM-15-11)

M. Pascal Uehlinger n'ayant pas souhaité prendre la parole, M. le président ouvre la discussion :

M. Richard Stark, au nom du groupe UDC, propose la reconduction de M. Stephen Knörr comme membre de la fondation pour le logement de la commune de Thônex.

Mme Julie Bersier, au nom du groupe PLR, propose Mme Nadia Giacobino.

M. Philippe Calame, au nom du groupe PDC, propose M. Denis Henry, actuel vice-président.

M. Joseph Camuglia, au nom du groupe GS, propose M. Diego Esteban.



M. Philippe Noël, au nom du groupe VI-VE, propose M. Martin Germann.

Le groupe MCG propose M. Didier Mayor.

La parole n'étant plus demandée, M. Richard Stark, 2^{ème} vice-secrétaire du bureau, donne lecture du projet de délibération :

- vu l'article 30, alinéa 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la fondation pour le logement de la commune de Thônex, adoptés par le conseil de fondation le 2 octobre 2007 et abrogés par ce même conseil municipal le 17 novembre 2015,
- vu l'article 8, lettre b) qui stipule :
 - *« Le conseil municipal élit un membre par parti représenté au conseil municipal dont au moins deux conseillers »,*
- vu l'article 9, alinéa 1 qui stipule :
 - *« Les membres du conseil de fondation sont élus pour une législature. Prise d'effet le 1^{er} janvier suivant sont début. »,*

soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. de nommer :

- Mme Nadia Giacobino, pour le PLR (libéral-radical)
- M. Denis Henry, pour le PDC (démocrate-chrétien)
- M. Martin Germann, pour les VI-VE (vivre à Thônex les verts)
- M. Diego Esteban, pour la GS (gauche sociale)
- M. Didier Mayor, pour le MCG (mouvement citoyen genevois)
- M. Stephen Knörr, pour l'UDC (union démocratique du centre)

pour siéger au conseil de la fondation pour le logement de la commune de Thônex pour la législature 2015-2020, pour cinq ans, avec effet au 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

au vote :

- *la délibération est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité,*

M. Pascal Uehlinger espère que les nouveaux membres feront preuve de la plus grande diligence à l'égard de leurs nouvelles fonctions, qu'aucune information confidentielle ne sera ébruitée sur les réseaux sociaux et que le taux de présence sera plus élevé qu'auparavant.



14. Pétitions

14.1. Déposée par des habitants du chemin des Mésanges intitulée :

- « *opposition à l'installation d'une déchetterie à l'angle du chemin des Mésanges* » (RM-15-03)

M. Roth, président, informe l'assemblée que cette pétition a récolté 89 signatures dont 88 provenant d'habitants de Thônex puis, il est donné lecture du texte de la pétition :

Suite à la décision de déplacer et créer une nouvelle déchetterie (avec 6 containers au lieu des 3 actuels) sur la parcelle rachetée par la commune à Monsieur Michel Frossard (chemin des Mésanges 25), nous souhaitons attirer votre attention sur l'incohérence de l'emplacement qui a été choisi. En effet, les nombreux camions de la voirie qui viendront évacuer les déchets des différents containers ne laisseront plus ou peu de passage sur la chaussée au chemin des Mésanges 22 et la solution de les faire passer tôt le matin pour diminuer les nuisances est synonyme de non-respect à l'égard des riverains qui travaillent et qui sont ainsi réveillés par le bruit incessant des camions. Par ailleurs, nous serons incommodés par les utilisateurs de la déchetterie qui stationneront hors case puisqu' aucune place de parking n'est prévue dans ce projet. D'autre part, nous tenons à souligner le côté dangereux de l'emplacement et le manque de visibilité que tout camion ou voiture arrêtée peut occasionner. Nous vous rappelons que ce chemin est emprunté par de nombreux habitants dont des enfants se rendant à l'école. Par conséquent, nous recommandons à la commune d'agrandir la déchetterie du centre des loisirs de Thônex qui se trouve à proximité (de l'améliorer également) ou dans une logique d'avenir et plus écologique, d'envisager de situer ces déchetteries sur des lieux publics de grand passage et avec des places de parking, comme les stations essence, les grands commerces, etc. Pour toutes ces raisons fondamentales, les signataires de cette pétition s'opposent à ce projet.

Le président informe que le bureau, dans sa séance du 9 novembre 2015, a préavisé, à l'unanimité, au classement de la pétition.

M. le président ouvre la discussion :

M. Marc Kilcher remercie le bureau d'avoir choisi de classer cette pétition. Il signale que malheureusement, la collecte de signature est bien tardive. En effet, au mois de mars (sous la dernière législature), ce conseil municipal a voté dans une délibération l'octroi de CHF 140'000,- pour la construction de cette déchetterie enterrée, à l'unanimité. Le délai référendaire qui a suivi n'a pas été utilisé. Durant l'été suivant, dans la FAO, des plans ont été soumis à autorisation, décrivant clairement le projet d'installation au chemin des Mésanges ; là-encore, aucune opposition n'a été annoncée. M. Marc Kilcher et M. le président ont tout de même reçu à deux reprises (les 27 octobre et 3 novembre 2015) un groupe de pétitionnaires à la mairie, permettant d'identifier leurs principales doléances.



Cette déchetterie existe depuis 7 ans ou plus (selon le service technique). Le crédit de CHF 140'000,- permettait son amélioration en enterrant les déchets, dans le cadre du projet (voté chaque année) d'enterrer une par une les 13 déchetteries de la commune, raison pour laquelle le conseil municipal l'avait approuvé. Une délégation des pétitionnaires est présente ce soir. Toutefois, si certains aménagements ont déjà été prévus par le service technique, le Conseil administratif comme le conseil municipal ont persévéré dans la décentralisation des écopoints (déchetterie), afin de remplir les objectifs fixés par le canton, notamment d'atteindre ce seuil de 50% de recyclage. M. Marc Kilcher ne peut qu'encourager à voter ce classement.

M. Martin Germann, au nom des groupes VI-VE et GS, s'étonne que durant les 7 dernières années, personne ne se soit plaint du balais de voitures et camions qui mettrait en danger les enfants à vélo, comme l'ont évoqué les pétitionnaires. Bien plus, cette déchetterie, désormais enterrée, laisse plus de place aux voitures et camions. Par-dessus tout, l'objectif clairement établi de la commune de Thônex est d'atteindre ce seuil de 50% de recyclage. Pour ces raisons, les groupes VI-VE et GS invitent le conseil municipal à classer cette pétition.

Pour M. Richard Stark, le terme « écopoint » traduit en tous les cas une amélioration du tri des déchets. Il est donc en faveur du classement de cette pétition.

Mme Marta Macchiavelli exprime son accord avec son groupe mais revient sur le danger menaçant les enfants relevé par les pétitionnaires. Elle estime que le responsable de la pétition devrait venir en commission et expliquer la situation plus en détails.

M. Stephen Knörr donne lecture de la position de l'UDC :

C'est sans équivoque. Le recyclage de nos déchets est la solution d'avenir ! Pour convaincre nos concitoyennes et concitoyens de participer et ainsi encourager le tri, il est nécessaire de favoriser les levées et de multiplier les points de récupération. Cependant, il faut aussi que l'effort demandé ne provoque pas un surcroît de nuisances.

Au chemin des Mésanges, nous ne créons pas une nouvelle déchetterie, nous améliorons une situation inesthétique peu satisfaisante, car en enterrant les conteneurs nous minimisons les nuisances.

Cette déchetterie, facile d'accès pour les habitants du quartier mais située hors des axes principaux ne devrait pas être victime du « tourisme » de déchets ou subir les habituelles et regrettables incivilités que nous déplorons sur d'autres sites.

Toutefois, si de tels faits devaient se produire, nous disposons maintenant, grâce à l'UDC, d'une police municipale efficiente et étoffée. Cependant, cette dernière devra revenir à ses fondamentaux. Lutter contre les incivilités, les dépôts sauvages, c'est de la « police de proximité ». Patrouiller à deux heures du matin, ce n'est plus de la « police de proximités » mais de la « police secours » à l'état pur.

L'UDC suivra la recommandation du bureau, à savoir son classement.



M. Stephen Knörr enchaîne avec une question aux conseillers administratifs délégués : est-ce bien le caractère urgent de la situation qui a poussé les conseillers administratifs à aller voir les pétitionnaires, « courbant » ainsi la procédure habituelle ? En effet, cette dernière veut que la pétition soit traitée au bureau, qui décide de la classer, de la donner au conseil administratif – pour qu’il aille discuter avec les pétitionnaires – ou d’auditionner les pétitionnaires en commission. M. Stephen Knörr craint que la commune de Thônex s’attire par cette pratique les mêmes ennuis que la Ville de Genève.

M. Marc Kilcher rejette l’utilisation du mot « courber ». Les deux rencontres – du 27 octobre et 3 novembre – ont été initiées suite à la réception de courriers informant d’une situation insatisfaisante pour le voisinage. C’est lors d’un des rendez-vous que nous avons reçu la pétition.

M. Knörr retire le mot « courber ».

M. Adrien Rufener souhaite savoir si, en cas de classement de la pétition, le CA pourrait tout de même prendre les mesures nécessaires à améliorer la situation actuelle ou à venir des pétitionnaires.

M. Marc Kilcher répond que le Conseil administratif a déjà proposé une adaptation lors du second rendez-vous (3 novembre 2015), après avoir préalablement stoppé le chantier :

- La suppression des bennes textiles (qui n’appartiennent pas à la commune) pour aménager un muret de discrétion, afin de rendre la déchetterie plus locale (les pétitionnaires craignaient que leur déchetterie de quartier souffre de trop de passages, à l’instar de l’écopoint de la Maison de Quartier).

D’autres mesures sont à l’étude :

- L’installation d’une palissade de protection contre le bruit
- La vidéosurveillance : est-elle souhaitable pour les déchetteries décentralisées, quelle serait son utilité et comment serait-elle mise en place ?
- Permettre un rabattement laissant la possibilité à une voiture s’arrêter pour déposer des déchets. Toutefois, la création d’une zone de parking est incompatible avec la logique du chemin (zone 30), qui utilise les ralentisseurs et les cyclistes comme seuls modérateurs de trafic. Le Conseil administratif fera au mieux pour amener aux pétitionnaires, avec lesquels il est en contact, des adaptations sur ce site.

M. Adrien Rufener a pris note de cette réponse.

Mme Marta Macchiavelli demande si des mesures de sécurité seront prises, en réponse aux demandes des pétitionnaires.

M. Marc Kilcher répète que sur un chemin limité à 30 km/h, les modérateurs sont uniquement constitués des acteurs de la rue. A ce titre, on ne prévoit ni pistes cyclables, ni parking. Le cadre de la rue ne permet aucun aménagement routier supplémentaire.



La parole n'étant plus ou pas demandée la résolution suivante est portée au vote :

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- vu la pétition déposée en octobre 2015 par des habitants et riverains du chemin des Mésanges, ayant comme intitulé :
 - *« opposition à l'installation d'une déchetterie sur l'angle du chemin des Mésanges »*,
- attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 9 novembre 2015 de classer cette pétition,

Le conseil municipal

d é c i d e

1. De confirmer la décision du bureau du 9 novembre 2015 et de conclure au classement de cette pétition.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

au vote :

- *la décision du bureau de classer cette pétition, par voie de résolution, est acceptée par 21 voix pour et 2 abstention, soit à la majorité*

14.2. Déposée par les résidents des jardins de Mona demandant :

- *« la réalisation dans les meilleurs délais d'un chemin piétonnier sur le côté pair du chemin Etienne-Chennaz entre le n°10 et le débouché sur le chemin du Foron » (RM-15-04)*

M. le président informe que cette pétition est munie de 25 signatures, puis il est donné lecture du texte de la pétition :

Nous, soussignés, résidents des jardins de Mona, demandons instamment la réalisation dans les meilleurs délais d'un cheminement piétonnier sur le côté pair du chemin Etienne-Chennaz, entre le numéro 10 et le débouché sur le chemin du Foron.

En effet, le marquage au moyen de potelets amovibles et d'un ruban en matière plastique s'est révélé inefficace, de sorte que beaucoup de voitures stationnent impunément sur ce côté du chemin. Les personnes à mobilité réduite, comme c'est le cas pour une bonne partie des résidents des jardins de Mona, sont les plus exposées et sont en danger permanent, surtout maintenant qu'un chantier est ouvert au chemin Louis Valencien, avec son va et vient de camions et de gros engins.



Un marquage officiel selon l'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) du 5.9.1979 existe et doit absolument être réalisé.

M. Roth, président, informe l'assemblée que lors de la séance du bureau du 9 novembre 2015 il a été préavisé, à l'unanimité, de transmettre cette pétition pour raison de compétences au conseil administratif.

Le président informe que le bureau a préavisé la transmission de cette pétition et ouvre la discussion :

M. le Maire indique que ce chemin est pour le moment privé et n'appartient pas encore à la commune, qui deviendra propriétaire une fois les travaux relatifs à une zone 30 (km/h) effectués. Il est alors prévu sur les plans de créer un cheminement piétonnier, pour créer la liaison avec la future voie verte le long de la forêt. Cependant, la mairie attend toujours que le propriétaire respecte ses engagements et fassent les travaux.

M. Philippe Calame reconnaît le bien-fondé de cette pétition mais se montre hautement surpris que cette pétition se fasse sous l'en-tête de la société *Hautefeuilles Services SA*. En effet, l'administrateur de cette société n'est autre que le promoteur des $\frac{3}{4}$ du chemin, qui a à sa charge financière les travaux autorisés au mois de juillet mais non effectués depuis 3 ans déjà. Il conseillerait donc à ladite société ainsi qu'au Conseil administratif d'écrire à ce promoteur, pour lui demander de réaliser ces travaux. M. Philippe Calame trouve cet aspect formel déplacé, bien qu'il reconnaisse l'impossibilité pour les piétons de passer le long du chemin, à cause du parking sauvage d'une quarantaine de voitures.

M. le Maire ajoute que des plans ont été présentés et acceptés par le Conseil administratif. Une demande d'autorisation a été déposée il y a plus d'une année, mais le propriétaire n'a toujours pas donné de réponse. M. le Maire envisage de relancer ce dernier.

La parole n'étant plus demandée la résolution suivante est portée au vote :

au vote :

– *la décision du bureau est acceptée par 21 voix pour et 2 abstention, soit à la majorité*

15. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

16. Propositions du Conseil administratif

M. le président passe la parole à M. Philippe Decrey, maire, qui indique que le Conseil administratif n'a pas de proposition.



17. Questions écrites :

M. Roth, président, informe qu'il n'y a pas de questions en suspens

et donne lecture des questions déposées ce soir par :

17.1. M. Adrien Rufener, conseiller municipal, portant sur les autorisations d'évènements et divertissements

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement ainsi que son règlement d'exécution, les délivrances d'autorisations d'évènements sur sol communal seront – hormis pour les évènements d'ampleur cantonale – de compétence communale. Le conseil administratif, compte tenu de l'intérêt de l'animation des évènements en question, entend-il :

1. *Etablir un système de demande d'autorisation simple, incluant un formulaire en ligne pour déposer la demande et une personne de contact auprès de l'administration à disposition des requérants ?*
2. *Mettre en place des émoluments administratifs raisonnables ?*
3. *Mener une procédure d'examen d'autorisations rapide afin d'assurer la délivrance de sa décision (préavis ou avis) dans un délai maximum raisonnable, par exemple 10 jours ?*
4. *Faciliter les démarches pour les évènements organisés par les jeunes, soit en diminuant les émoluments administratifs, soit en offrant pour cette catégorie de la population des démarches simplifiées ?*

M. le président informe que le Conseiller administratif répondra dans une prochaine séance.

17.2. Mme Fidelina Gomes Dias, conseillère municipale, concernant la mise en place du service « caddie-service »

Ma question s'adresse aux deux conseillers administratifs MM. Philippe Decrey du dicastère social et Pascal Uehlinger du dicastère finances.

Avez-vous entendu parler du « caddie service » ? Pour notre commune qui avons des personnes vieillissantes de plus en plus, habitant dans les IEPA (immeuble d'encadrement pour les personnes âgées), pour leur soulagement des choses lourdes à porter et aussi pour l'environnement.

Pensez-vous rejoindre l'ensemble des acteurs partenaires comme Veyrier, Plan-les-Ouates et autres la liste est longue... !

Merci pour votre écoute.



17.3. Mme Fidelina Gomes Dias, conseillère municipale, concernant les inscriptions au cours de natation

Ma question s'adresse au conseiller administratif du dicastère des écoles, jeunesse M. Marc Kilcher.

Cet été lors de l'inscription pour le cours de natation, une maman a envoyé son inscription pour des cours avant la fin des cours. Ne recevant pas de réponse elle se déplace pour avoir des explications.

Sur place elle a refait l'inscription à la demande de la réceptionniste pour être sûre d'être inscrite.

Quelques jours à peine on lui répond disant qu'il n'avait plus de place sur Thônex et si elle était prête à prendre la place à Conches ce qu'elle a refusé n'étant pas véhiculé. Sachant que son fils avait besoin de faire la piscine par recommandation médicale, elle se demande dans quelle mesure il était possible de faire comme cela se passe lors des inscriptions pour la première fois dans les institutions scolaires de la commune, si possible ceux de la commune d'abord.

Je vous remercie.

M. le président constate que ces deux dernières questions n'appellent pas de réponse immédiate.

18. Propositions individuelles et questions

18.1. Demande d'informations concernant l'engorgement routier (M. Stephen Knörr)

M. Stephen Knörr informe que l'édition du 10 novembre 2015 de la Tribune de Genève a fait écho d'un couac au niveau cantonal : l'Etat a sous-évalué de moitié l'engorgement routier. L'article précise qu'en 2014 l'illogisme de certaines données a attiré l'attention de la DGT, qui se s'est rendu compte que l'engorgement n'était pas de 3h05 par jour mais de 5h58. L'article ne mentionne pas depuis quand les données sont faussées. Le Conseil administratif pourrait-il rechercher ces informations ? M. Stephen Knörr rappelle qu'avec ces données, le conseil municipal a notamment réfuté la traversée de la rade et calculé les mesures compensatoires sur MICA. Tout serait remis en question si ces données s'avéraient entièrement fausses.

- M. le Maire fait savoir que, dans le cadre de l'étude en cours Chêne-Bourg-Thônex, le Conseil administratif (en la personne de M. Ashwani Singh) a écrit à la DGT pour demander les vrais comptages, et recevoir la DGT en commission circulation. Il n'a pas encore reçu de réponse, mais a donc déjà mis le doigt sur cette problématique.
- M. Stephen Knörr remercie le Conseil administratif pour sa clairvoyance et espère sa pugnacité dans ce dossier.



18.2. Demande de visionnage des vidéo-surveillances du 5 novembre 2015 au Chemin du Curé-Desclouds (M. Didier Mayor)

M. Didier Mayor relate qu'ont eu lieu une série de cambriolages, dégâts aux fenêtres et autres infractions au Chemin du Curé-Desclouds, la nuit du 5 novembre 2015. Il trouve anormal et honteux que les enregistrements vidéo n'aient pas été visionnés. La Régie *Naef Holding SA*, avec laquelle les relations sont houleuses, a répondu que seule la police municipale avait le droit et le devoir de les visionner. M. Didier Mayor constate que l'argent investi dans ces caméras ne sert à rien.

- M. Marc Kilcher explique que la commune de Thônex a instauré la vidéo-protection sur les bâtiments publics ; la Place Graveson (voire aussi l'écopoint) est le seul bâtiment public qui n'est pas concerné. Ainsi, le quartier du Curé-Desclouds ne relève pas de la commune, à l'exception de l'école du Bois-des-arts.
- Mme Macchiavelli précise que cette même nuit du 5 novembre, des cambrioleurs ont brisé les fenêtres de sa voisine, dont la petite fille de 5 ans a été témoin du cambriolage. Après que ladite voisine les a interpellés, les voleurs ont vaguement répondu et sont partis casser les vitres d'un autre voisin. Mme Macchiavelli regrette que ces caméras ne soient pas utilisées.
- M. le Maire répète que ce système de surveillance a été demandé, choisie puis entièrement financé par les propriétaires et les coopératives. Il est du ressort de ces derniers de gérer ce système et de mettre un plan en route.
- M. Didier Mayor précise encore que certains propriétaires avaient refusé la mise en place de caméras et que la décision a donc été prise à la majorité.
- M. le Maire fait remarquer que d'autres ont payé à la place de ces propriétaires.

*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h28.

Le président

Le secrétaire

M. Hans Rudolf Roth

M. Philippe Guex